

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/2022

ID : 077-200040251-20221213-D_2022_6_23-DEF



Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2021



BP 9
23 rue Pasteur
77510 Rebais

N° Siret - 200 087 021 00016



01.64.04.52.00



accueil@s2e77.fr

Sommaire

1	Activités et missions du S2e77	4
1.1	Le territoire.....	4
1.2	Les missions du service public d'eau potable	9
1.3	Le mode de gestion	11
1.4	Les usagers du service	16
2	Les caractéristiques techniques du service	19
2.1	Définition des Unités de Distribution.....	20
2.2	Les ressources	25
2.3	La production	28
2.4	Les achats et ventes en gros d'eau	29
2.5	Le stockage	31
2.6	La distribution.....	34
3	Le bilan de l'exploitation	37
3.1	Les volumes prélevés	38
3.2	Les volumes produits.....	40
3.3	Les volumes importés.....	41
3.4	Les volumes exportés	42
3.5	Les volumes consommés autorisés.....	43
3.5.1	Volumes consommés comptabilisés.....	44
3.5.2	Volumes consommés sans comptage.....	46
3.5.3	Volumes de service	48
3.5.4	Volumes consommés autorisés	50
3.6	Les interventions réseau	52
3.6.1	Les interventions programmées	52
3.6.2	Les interventions d'urgence.....	53
4	La performance technique	54
4.1	La qualité de l'eau	54
4.2	L'indice d'avancement de protection des ressources.....	55
4.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	59
4.4	L'indice linéaire de Consommation (ILC).....	61
4.5	Le rendement de réseau	65
4.6	L'indice Linéaire de Pertes (ILP)	72

4.7	L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	77
4.8	Taux de renouvellement	80
4.9	Taux d'occurrence des interruptions de service	81
5	Le bilan de l'activité du S2e77	82
5.1	Bilan des études et travaux structurants	82
5.2	Les renouvellements de réseau	90
5.3	Les réhabilitations d'ouvrages	91
5.4	La protection de la ressource	93
6	Tarification de l'eau et recettes du service	96
6.1	Les modalités de tarification	96
6.2	Le prix de l'eau potable	96
6.2.1	La facture 120 m3	96
6.2.2	Décomposition du prix de l'eau potable.....	96
6.2.3	L'évolution du prix de l'eau potable	97
6.3	Les éléments financiers du service de l'eau potable	98
6.3.1	Les recettes	98
6.3.2	Les investissements de la Collectivité.....	98
6.3.3	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	99
6.3.4	L'évolution de la dette	100
6.4	Amortissements	101



S2e

Les Chiffres Clés 2021



Nombre de communes
adhérentes
132 communes



Longueur de réseau
1 945 km



Nombre d'habitants
desservis
111 753



Nombre d'ouvrages de
stockage
155



Nombre d'abonnés
50 809



Volume mis en distribution
6 901 394 m³



Nombre de captages
67



Consommation moyenne
103 m³/abonné/an
128 litres/jour/habitant



Nombre d'usine de
traitement
8



Rendement de réseau
77 %



Taux de conformité global
100% Microbiologique
82% Physico-chimique



Taux moyen de
renouvellement
0,68%
calculé 3 ans

1 Activités et missions du S2e77

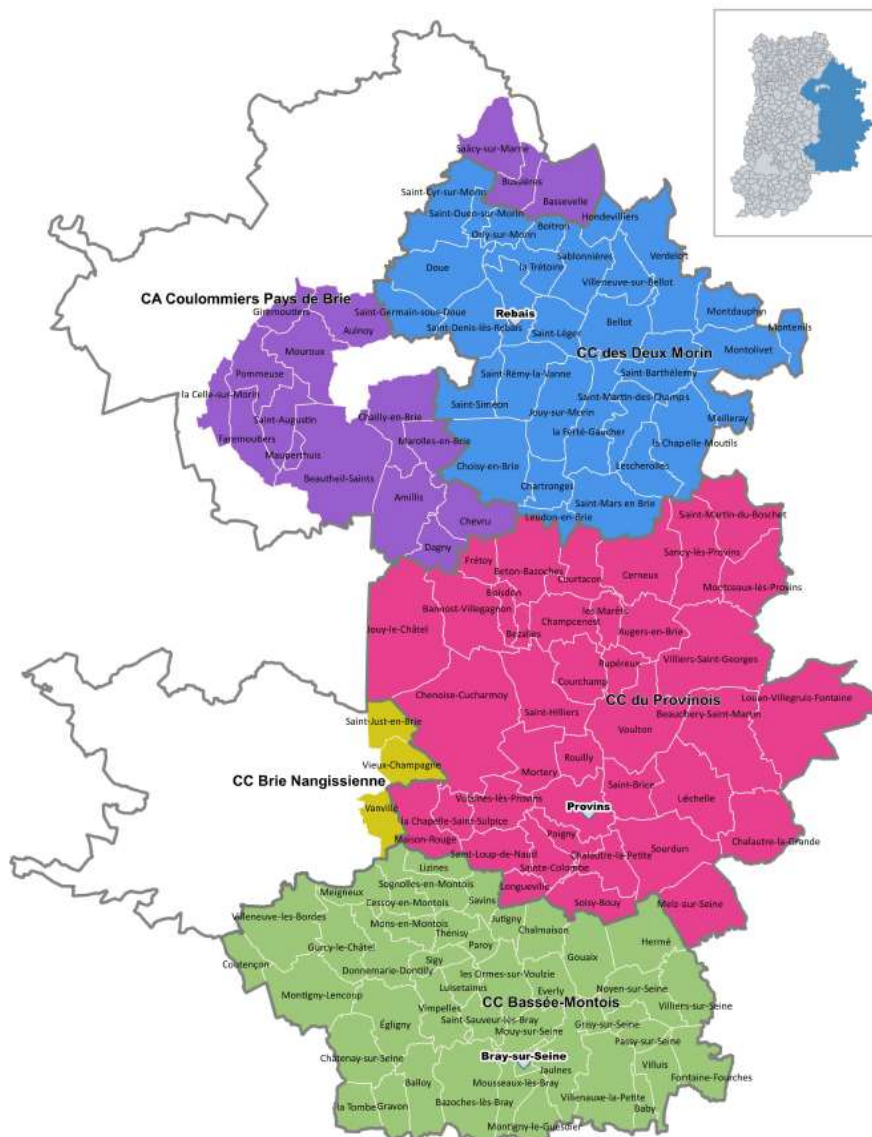
1.1 Le territoire

L'arrêté Interdépartemental N°118 du 26 décembre 2018 a porté création du **Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77)** à compter du 1^{er} janvier 2019. Le S2e77 est né de la **fusion** le Syndicat du TranprEAUvinois avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77).

Il assure la compétence **Production, Transport et Distribution** d'eau potable sur **132 communes**.

Le S2e77 évolue sur les intercommunalités suivantes :

- 31 communes de la Communauté de Communes des 2 Morin,
- 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois,
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie,
- 3 communes de la Communauté de Communes Brie Nangissienne,
- 42 communes de la Communauté de Communes de Bassée Montois.



COMMUNES	INTERCOMMUNALITE	ZONE S2E77
AMILLIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
AUGERS-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
AULNOY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BABY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BALLOY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BANNOST-VILLEGAGNON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BASSEVELLE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BAZOUCHES-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BEAUCHERY-ST-MARTIN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEAUTHEIL-SAINTS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BETON-BAZOUCHES	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
BEZALLES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOISDON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOITRON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BRAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BUSSIERES	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CERNEUX	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
CESSOY-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAILLY-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHALAUTRE-LA-GRANDE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALAUTRE-LA-PETITE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALMAISON	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAMPCENEST	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHARTRONGES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
CHATENAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
CHENOISE-CUCHARMOY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHEVRU	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHOISY-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
COURCHAMP	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COURTACON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COUTENCON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DAGNY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
DONNEMARIE-DONTILLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
EGLIGNY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
EVERLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FAREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
FONTAINE-FOURCHES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FRETOY	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
GIREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
GOUAIX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRAVON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRISY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GURCY-LE-CHATEL	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HERME	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HONDEVILLIERS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JAULNES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
JOUY-LE-CHATEL	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
JOUY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST

JUTIGNY	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LA CELLE-SUR-MORIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
LA CHAPELLE-MOUTILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LA TOMBE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LA TRETOIRE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA-FERTE-GAUCHER	CC DES DEUX MORIN	PROVINOIS
LEHELLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES MARETS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES ORMES SUR VOULZIE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LESCHEROLLES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LEUDON-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LIZINES	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LONGUEVILLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LUISETAINES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MAROLLES-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MAUPERTHUIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MEIGNEUX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MEILLERAY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MELZ-SUR-SEINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MONS-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
MONTDAUPHIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTENILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTIGNY-LE-GUESDIER	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTIGNY-LENCOUP	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTOLIVET	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MORTERY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MOUROUX	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MOUSSEAUX-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MOUY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
NOYEN-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
ORLY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
PAROY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
PASSY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
POIGNY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
POMMEUSE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
ROUILLY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
RUPEREUX	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAACY-SUR-MARNE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SABLONNIERES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-AUGUSTIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SAINT-BARTHELEMY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-BRICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-CYR-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINTE-COLOMBE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-HILLIERS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-JUST-EN-BRIE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
SAINT-LEGER	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-LOUP-DE-NAUD	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-REMY-LA-VANNE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SAINT-SIMEON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SANCY-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAVINS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SIGY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SOISY-BOUY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SOURDUN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
THENISY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VANVILLE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VERDELOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VIEUX-CHAMPAGNE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VILLENAUXE-LA-PETITE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-LES-BORDES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VILLIERS-SAINT-GEORGES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VILLIERS-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLUIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VIMPELLES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VOULTON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VULAINES-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

1.2 Les missions du service public d'eau potable

Le S2e77 porte les missions de **Production, Transport et Distribution d'eau potable**. Il a pour vocation l'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Il a qualité notamment :

- Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Pour établir le règlement de service,
- Pour fixer le prix de l'eau.

Ces missions principales se décomposent selon 3 actions :

La gestion de la ressource et sa préservation

Afin d'être en mesure de garantir une eau de bonne qualité, les ressources en eau utilisées par le Syndicat font l'objet d'un suivi régulier, tant quantitatif que qualitatif.

Dans le cadre de rôle de producteur d'eau potable, le S2e77 est tenu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public) **d'établir des périmètres de protection** autour de chaque captage qu'il exploite.

Etudier et concevoir une gestion patrimoniale

Les ressources puisées dans le milieu naturel font ensuite l'objet de traitement adapté par les différentes installations de production d'eau. L'eau ainsi traitée est ensuite acheminée vers les ouvrages de stockage. La distribution d'eau est ensuite réalisée à partir de réseaux gravitaires ou en pression permettant ainsi l'alimentation en eau de l'ensemble des abonnés du territoire. Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (Loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

Le S2e77 assure la mise en place **une gestion patrimoniale efficiente** pour pérenniser le patrimoine enterré de canalisations à l'attention des générations futures.

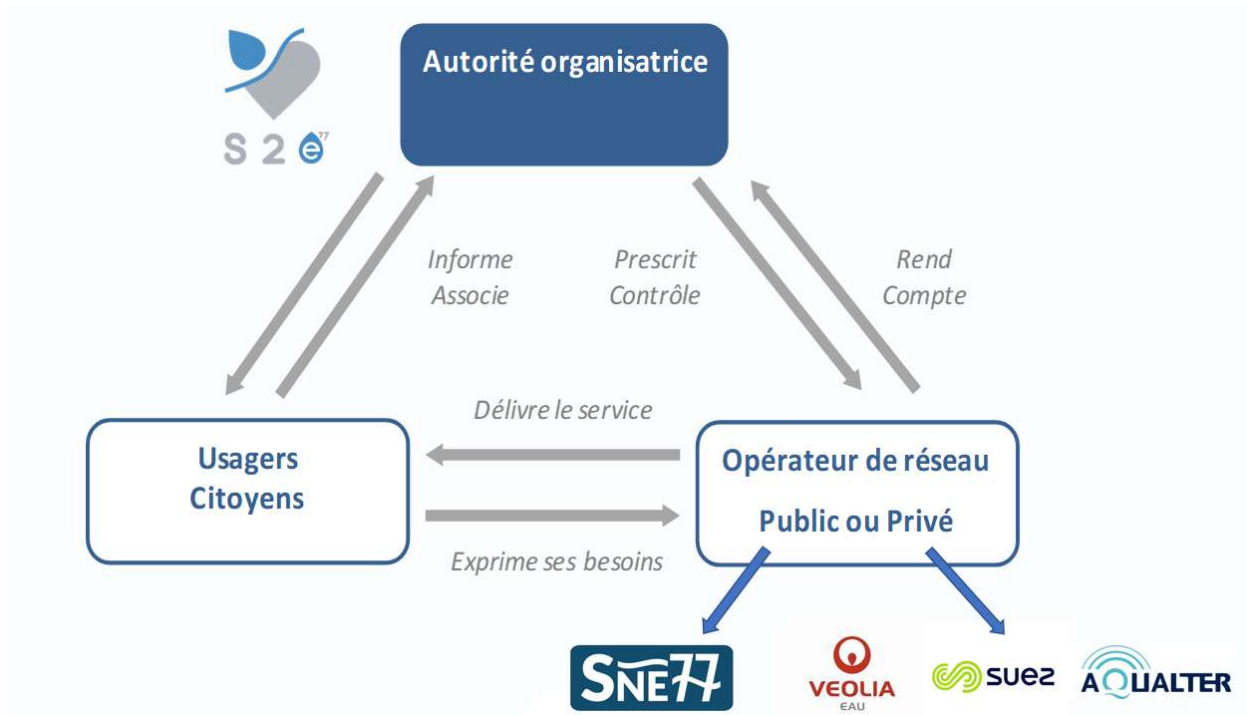
Cette gestion patrimoniale est établie par la réalisation :

- D'études amont du système d'alimentation en eau pour trouver les **solutions techniques appropriées** aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et demain,
- D'études diagnostiques pour établir les programmes de **réhabilitation des ouvrages** nécessaires au service public de l'eau,
- Des programmes de **renouvellement de réseaux** pour conserver un patrimoine opérationnel et une qualité de service optimale.

Définir les modes d'exploitation et contrôler les exploitants

L'**exploitation quotidienne** des ouvrages et réseaux est déléguée à des exploitants. Ces exploitants peuvent être la **Régie SNE77** ou des **sociétés privées** où l'exploitation est déléguée dans le cadre de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de nos missions, le Syndicat S2e77 assure :

- Le choix du mode d'exploitation,
- Le contrôle permanent.



1.3 Le mode de gestion

Le S2e77 porte l'investissement et les exploitants assurent le fonctionnement.

La répartition des obligations est la suivante :

MISSIONS	NATURE	EXPLOITANTS	SYNDICAT S2E77
Gestion du service	Application du règlement de service	X	
	Exploitation et entretien courant des installations	X	
	Suivi de la qualité de l'eau	X	
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés	X	
	Relève des compteurs	X	
	Facturation	X	
	Traitement réclamations	X	
	Entretien des compteurs	X	
Gestion du patrimoine	Renouvellement des compteurs	X	
	Renouvellement des équipements électromécaniques	X	
	Renouvellement des réseaux		X
	Réhabilitation des installations		X
	Génie-civil et ouvrages		X
	Construction nouveaux ouvrages		X

En 2021, sur les 132 communes, le service est exploité :

- En Régie pour 88 communes,
- En Prestations de Service Public (PS) pour 1 commune,
- En Délégation de Service Public (DSP) pour 43 communes.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	COMMUNES EN REGIE/PS	COMMUNES EN DSP	NOMBRE TOTAL 2021
NORD-EST	51	0	51
PROVINOIS	21	24	45
BASSEE-MONTOIS	16	20	36

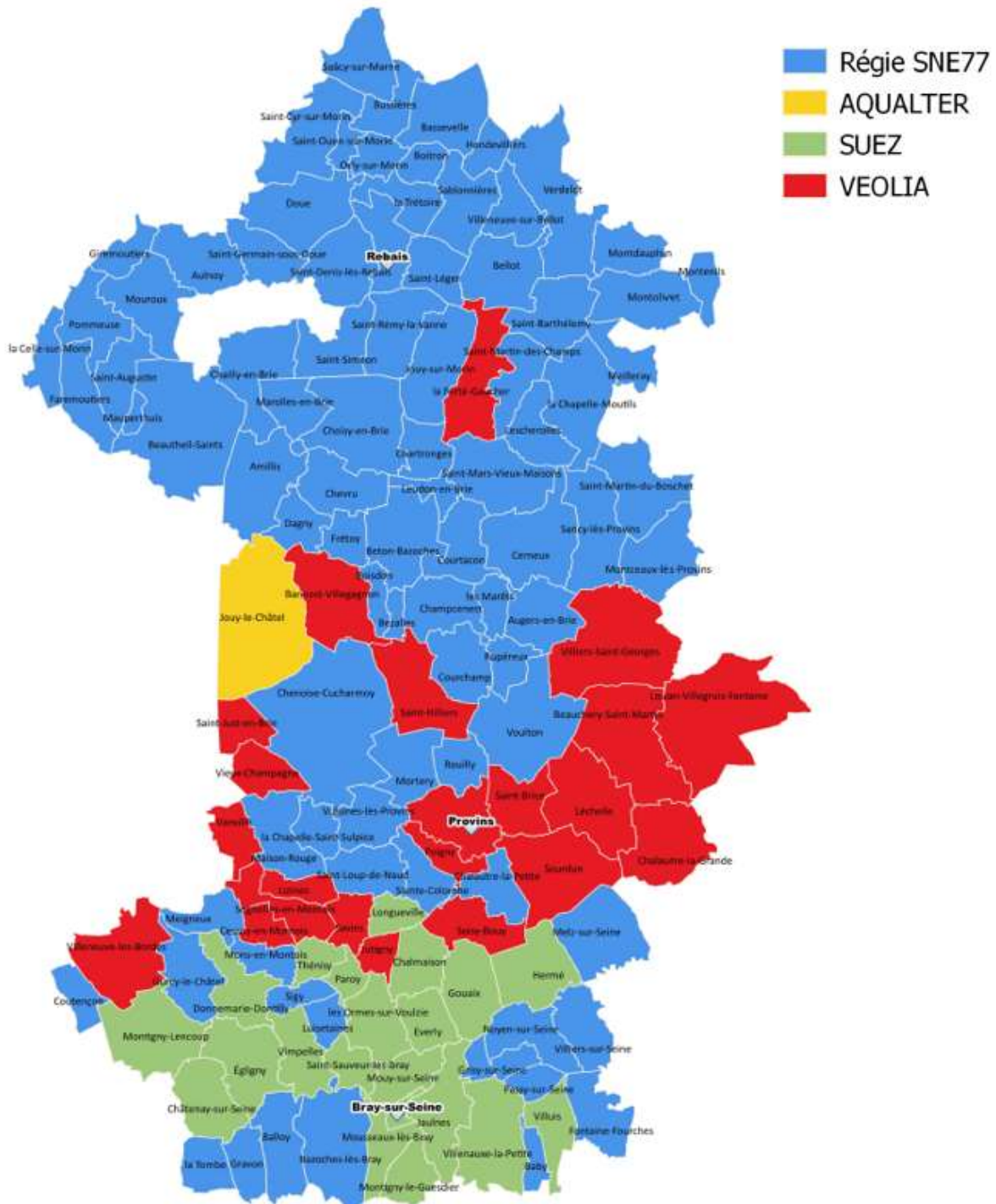


S 2 e



Faits marquants 2020/2021

En 2021, la commune de Poigny est passée en Délégation de Service Public dans un contrat commun avec la commune de Provins. Les communes de La Tombe et de Maison-Rouge sont passées en gestion Régie SNE77.



COMMUNES	ADHESION AU	CONTRAT	EXPLOITANT
AMILLIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AUGERS-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AULNOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BABY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BALLOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BANNOST-VILLEGAGNON	S2E77	DSP	VEOLIA
BASSEVELLE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BAZOUCHES-LES-BRAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEAUCHERY-ST-MARTIN	S2E77	DSP	VEOLIA
BEAUTHEIL-SAINTS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BETON-BAZOUCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEZALLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOISDON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOITRON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BRAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
BUSSIÈRES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CERNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CESSOY-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
CHAILLY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALAUTRE-LA-GRANDE	S2E77	DSP	VEOLIA
CHALAUTRE-LA-PETITE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALMAISON	S2E77	DSP	SUEZ
CHAMPENEST	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHARTRONGES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHATENAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
CHENOISE-CUCHARMOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHEVRU	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHOISY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURCHAMP	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURTACON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COUTENCON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DAGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DONNEMARIE-DONTILLY	S2E77	DSP	SUEZ
DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EGLIGNY	S2E77	DSP	SUEZ
EVERLY	S2E77	DSP	SUEZ
FAREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FONTAINE-FOURCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FRETOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GIREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GOUAIX	S2E77	DSP	SUEZ
GRAVON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GRISY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GURCY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
HERME	S2E77	DSP	SUEZ
HONDEVILLIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JAULNES	S2E77	DSP	SUEZ

JOUY-LE-CHATEL	S2E77	DSP	AQUALTER
JOUY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JUTIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
LA CELLE-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-MOUTILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TRETOIRE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA-FERTE-GAUCHER	S2E77	DSP	VEOLIA
LECHELLE	S2E77	DSP	VEOLIA
LES MARETS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LES ORMES SUR VOULZIE	S2E77	DSP	SUEZ
LESCHEROLLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LEUDON-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LIZINES	S2E77	DSP	VEOLIA
LONGUEVILLE	S2E77	DSP	SUEZ
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	S2E77	DSP	VEOLIA
LUISETAINES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAROLLES-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAUPERTHUIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEIGNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEILLERAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MELZ-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONS-EN-MONTOIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTCEAUX-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTDAUPHIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTENILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTIGNY-LE-GUESDIER	S2E77	DSP	SUEZ
MONTIGNY-LENCOUP	S2E77	DSP	SUEZ
MONTOLIVET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MORTERY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUROUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUSSEAUX-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
MOUY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
NOYEN-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ORLY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PAROY	S2E77	DSP	SUEZ
PASSY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
POIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
POMMEUSE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PROVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ROUILLY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
RUPEREUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAACY-SUR-MARNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SABLONNIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-AUGUSTIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-BARTHELEMY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

SAINT-BRICE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-CYR-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINTE-COLOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-HILLIERS	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-JUST-EN-BRIE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-LEGER	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-LOUP-DE-NAUD	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-REMY-LA-VANNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
SAINT-SIMEON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SANCY-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
SIGY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
SOISY-BOUY	S2E77	PS	VEOLIA
SOURDUN	S2E77	DSP	VEOLIA
THENISY	S2E77	DSP	SUEZ
VANVILLE	S2E77	DSP	VEOLIA
VERDELOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VIEUX-CHAMPAGNE	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENAUXE-LA-PETITE	S2E77	DSP	SUEZ
VILLENEUVE-LES-BORDES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLIERS-SAINT-GEORGES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLIERS-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLUIS	S2E77	DSP	SUEZ
VIMPELLES	S2E77	DSP	SUEZ
VOULTON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VULAINES-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

À noter que des contrats de DSP regroupent plusieurs communes :

- DSP CCMB 5 : Everly, Gouaix, Les Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Vimpelles
- DSP Région de Châtenay-sur-Seine : Châtenay-sur-Seine, Egligny
- DSP Région de Bray-sur-Seine : Bray-sur-Seine, Jaulnes, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray
- DSP SIAPEM : Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois.
- DSP Provins et Poigny.

1.4 Les usagers du service

Sur le périmètre du S2e77, la population desservie par le service public de l'eau potable est de **111 743 habitants** d'après le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'utilisateurs du service public de l'eau potable et il est de **50 809 abonnés** au 31 décembre 2021.



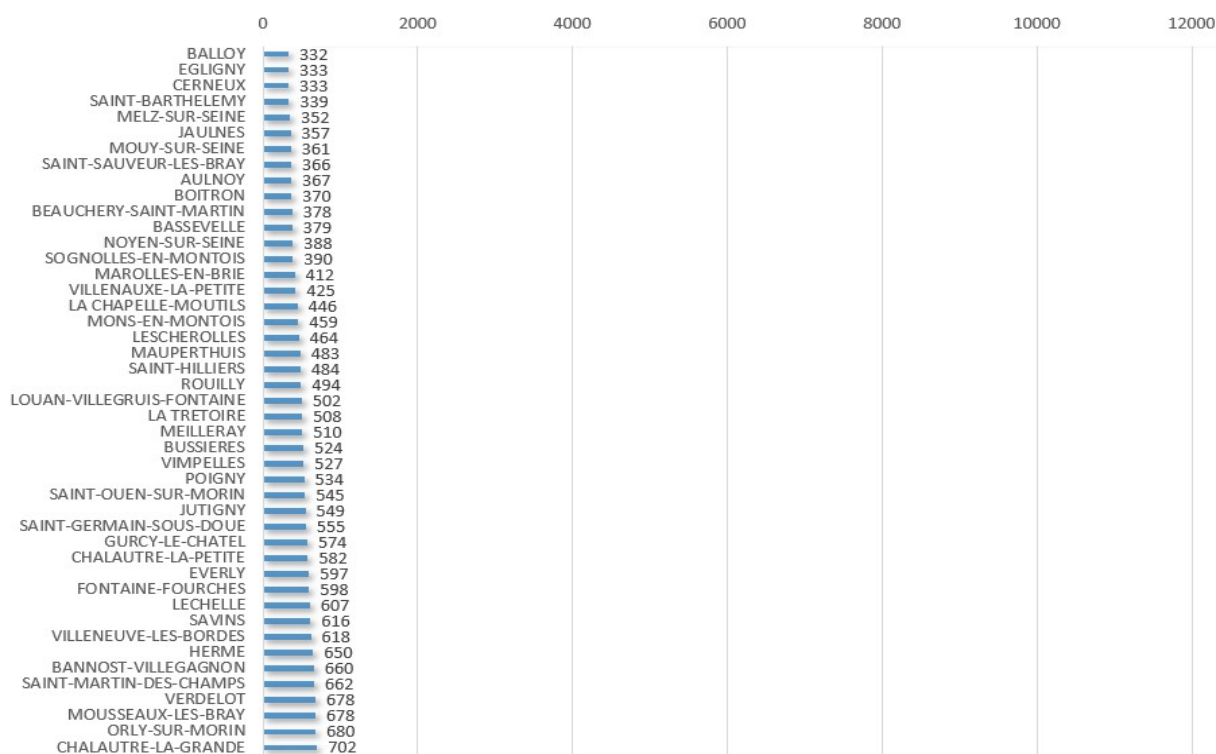
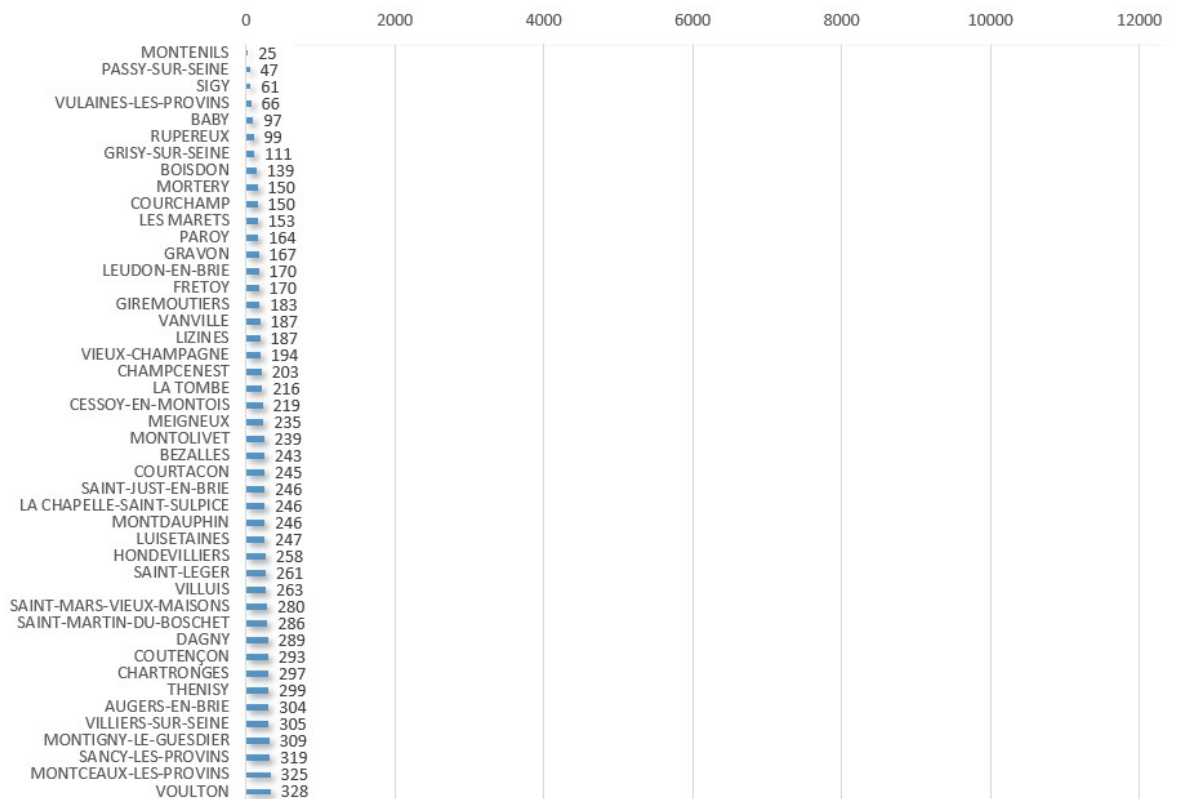
Le S2e77 dessert en eau potable 111 743 habitants. Le nombre d'utilisateurs du service de l'eau potable est de 50 809 abonnés.

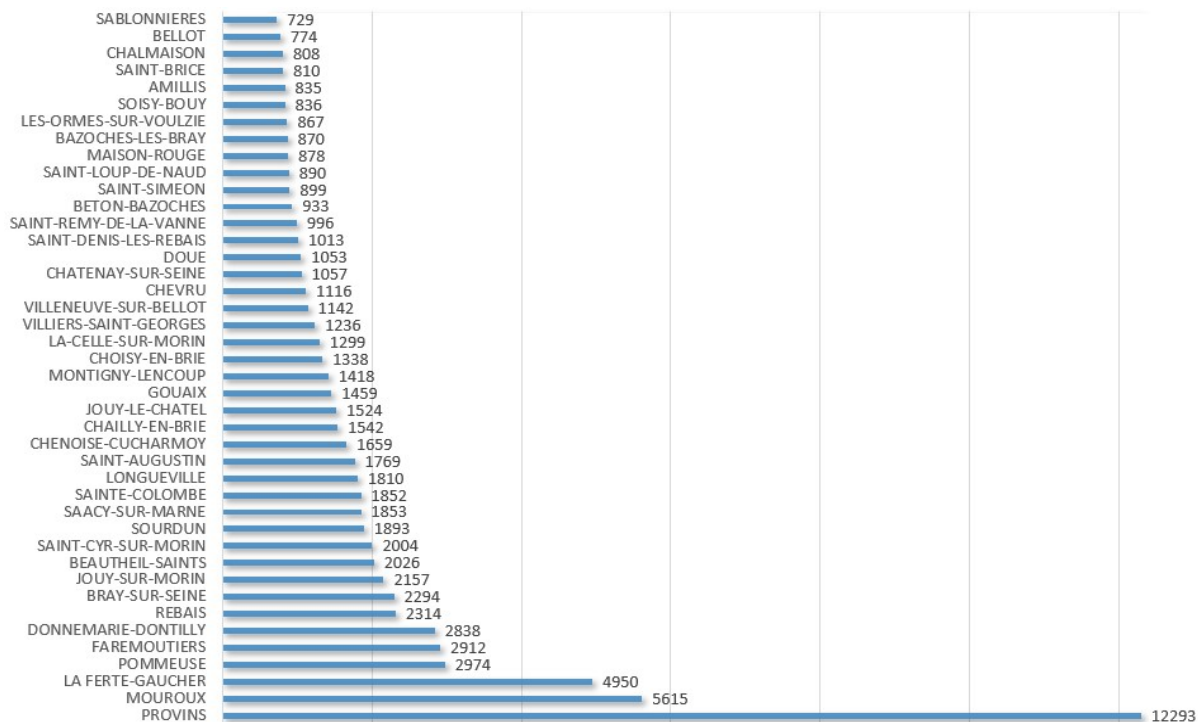
Le nombre d'habitants par abonné sur le territoire du S2e77 en 2021 est de 2,20 habitants / abonnés. Cet indicateur témoigne d'un habitat à tendance pavillonnaire.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE D'ABONNES			RATIO
	2020	2021	% EVOL.	2020	2021	% EVOL	2021
NORD-EST	48 647	49 169	1.1%	22 731	22 895	0.7%	2.15
PROVINOIS	42 820	43 111	0.7%	18 498	18 610	0.6%	2.32
BASSEE-MONTOIS	19 587	19 463	-0.6%	9 275	9 304	0.3%	2.09
TOTAL S2e77	111 054	111 743	+0,6%	50 504	50 809	0,5%	2,20





2 Les caractéristiques techniques du service

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités du territoire du S2e77, et notamment de par l'existence d'un découpage par modes d'exploitation et par zones budgétaires, une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par zone budgétaire ou par Unités de Distribution (UD) afin de permettre une lecture pertinente des activités du Syndicat ;
- Une mise en perspective des données par rapport aux années précédentes lorsque cela est possible en raison des variations de périmètres dues à l'intégration de nouvelles communes.

Les principaux équipements liés au service public de l'eau potable au sein du S2e77 sont des équipements de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution. D'autres équipements comme les surpresseurs et régulateurs de pression et/ou débit sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

En synthèse, à l'échelle du S2e77, en 2021 le patrimoine est le suivant.



67 captages



8 usines de traitement



12 imports et exports en gros



155 ouvrages de stockage



1 945 kilomètres de réseau d'eau potable

Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par unités de distribution.

2.1 Définition des Unités de Distribution

Les unités de distribution définissent un ensemble de canalisations d'eau potable partageant la même qualité de l'eau potable distribuée.



Faits marquants 2020/2021

En 2021, avec la mise en service de la phase 1 du maillage du TransprEAUvinois, 8 unités de distribution ont été raccordées à l'unité de distribution du TransprEAUvinois UP 18 :

- UD P6 Chalautre-la-Petite
- UD P7 Chalmaison
- UD P10 Chenoise-Cucharmoy (hameau de Cucharmoy)
- UD P11 La Chapelle-Saint-Sulpice
- UD P14 Cessois-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois
- UD P22 Saint-Loup-de-Naud
- UD P24 Maison-Rouge, Saint-Just-en-Brie, Vanvillé, Vieux-Champagne
- UD P25 Vulaines-lès-Provins

Ainsi, en 2021, le S2e77 est découpé en 49 unités de distribution.

À noter que le découpage en unités de distribution ne se superpose pas aux limites communales : une commune peut être sur plusieurs unités de distribution selon les hameaux. Cela est spécifié dans les tableaux ci-dessous. Sont aussi spécifiées, les communes non adhérentes au S2e77 mais qui sont alimentées tout en partie à partir du réseau du S2e77. Elles sont au nombre de 14. Les abonnés sont facturés par l'exploitant du S2e77.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2020	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2021
NORD-EST	13	13
PROVINOIS	27	19
BASSEE-MONTOIS	17	17
TOTAL S2e77	57	49

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UDA	FAREMOUTIERS, LA CELLE-SUR-MORIN, POMMEUSE	MOUROUX	COULOMMIERS, GUERARD
UDB	AMILLIS, BEAUTHEIL-SAINTS, BETON-BAZOCHES, CHAILLY-EN-BRIE, CHARTRONGES, CHEVRU, CHOISY-EN-BRIE, DAGNY, FRETOY, LEUDON-EN-BRIE, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, SAINT-AUGUSTIN	JOUY-SUR-MORIN MOUROUX SAINT-SIMEON	TOUQUIN
UDD	BASSEVELLE, BOITRON, BUSSIERES, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY-SUR-MORIN, SABLONNIERES	DOUE REBAIS SAINT-LEGER	
UDE	AULNOY, GIREMOUTIERS, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	DOUE	CHAUFFRY
UDF-UDG	BELLOT, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, SAINT-BARTHELEMY, VILLENEUVE-SUR-BELLOT	JOUY-SUR-MORIN SAINT-LEGER VERDELOT	LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL, VENDIERES, VIELS-MAISONS
UDH		VERDELOT	
UDI	SAACY-SUR-MARNE, SAINT-OUEN-SUR-MORIN	SAINT-CYR-SUR-MORIN	CITRY-SUR-MARNE, JOUARRE, LUZANCY, RUEIL-EN-BRIE
UDJ-UDK	LA CHAPELLE-MOUTILS, LESCHEROLLES, MEILLERAY, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CERNEUX, LA FERTE-GAUCHER, SANCY-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LA-LIONNE
UDL		SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE	REBAIS, SAINT-SIMEON	
UDN		JOUY-SUR-MORIN	
UDO		CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS		

Zone Budgétaire Provinois

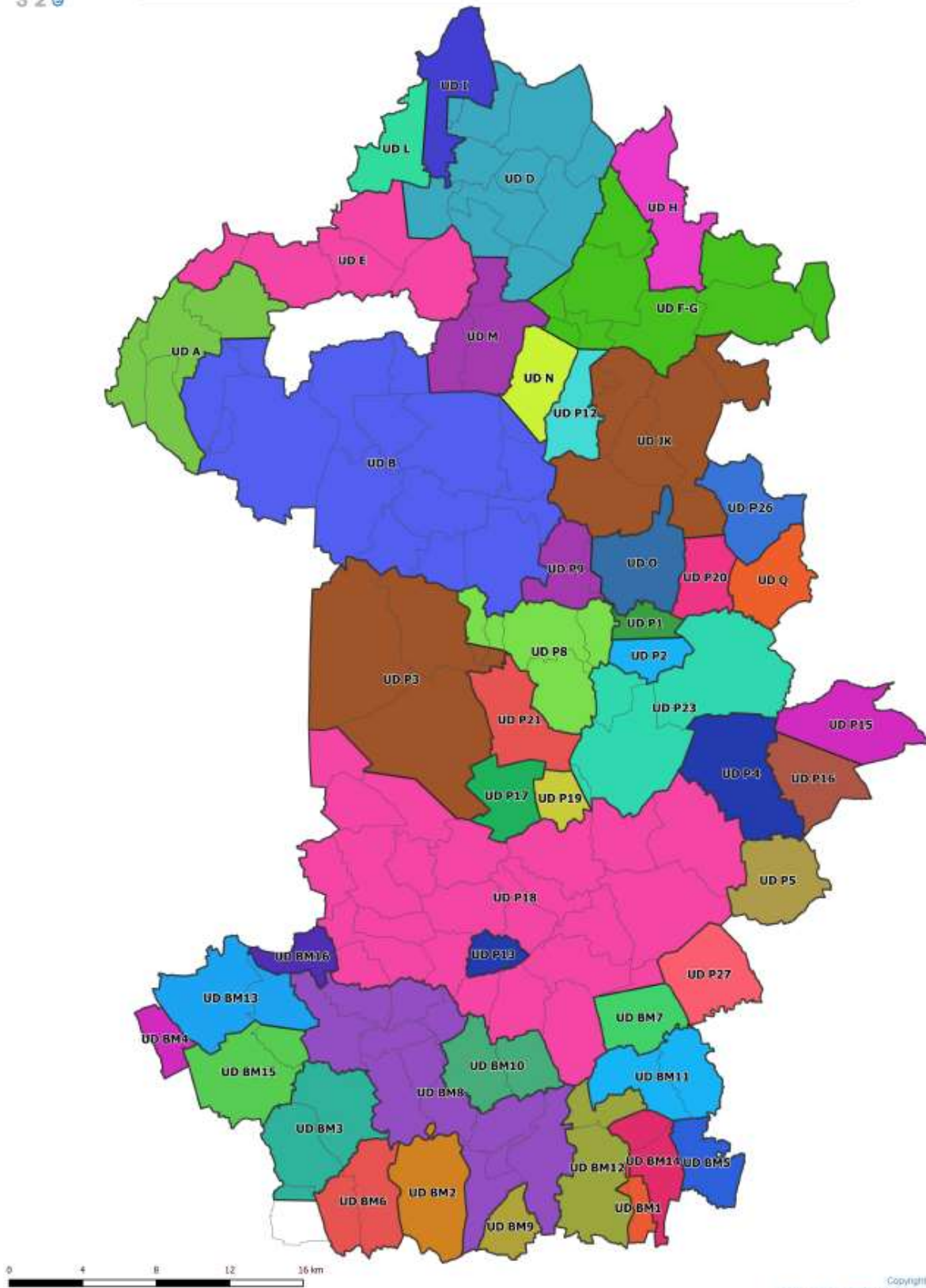
UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD P1		AUGERS-EN-BRIE	
UD P2		AUGERS-EN-BRIE	
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON, JOUY-LE-CHATEL	BEZALLES, CHENOISE-CUCHARMOY	
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN		
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE		SAINT-NICOLAS-LA- CHAPELLE
UD P8	BOISDON, CHAMPCENEST, COURCHAMP, LES MARETS	BEZALLES	
UD P9	COURTACON		
UD P12		LA FERTE-GAUCHER	
UD P13	LONGUEVILLE		
UD P15		LOUAN-VILLEGRUIS- FONTAINE	
UD P16		LOUAN-VILLEGRUIS- FONTAINE	
UD P17	MORTERY		
UD P18	CESSOY-EN-MONTOIS, CHALAUTRE-LA-PETITE, CHALMAISON, CHENOISE- CUCHARMOY, JUTIGNY, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, LEHELLE, LIZINES, MAISON-ROUGE-EN-BRIE, POIGNY, PROVINS, SAINTE- COLOMBE, SAINT-BRICE, GOUAIX, SAVINS, SOGNOLLES- EN-MONTOIS, SOURDUN, SAINT-JUST-EN-BRIE, VANVILLE, VIEUX- CHAMPAGNE, VULAINES-LES- PROVINS	SOISY-BOUY	
UD P19	ROUILLY		
UD P20		SANCY-LES-PROVINS	
UD P21	SAINT-HILLIERS		
UD P23	RUPEREUX, VILLIERS-SAINT- GEORGES, VOULTON		
UD P26	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET		
UD P27	MELZ-SUR-SEINE		

Zone Budgétaire Bassée Montois

Nota : la commune de Gouaix est rattachée à une unité de distribution de la zone budgétaire du Provenois

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD BM1	BABY	VILLENAUXE-LA-PETITE	
UD BM2	BAZOUCHES-LES-BRAY		
UD BM3	CHATENAY-SUR-SEINE, EGLIGNY	LA TOMBE	COURCELLES-EN-BASSEE
UD BM4	COUTENÇON		
UD BM5	FONTAINE-FOURCHES		
UD BM6	BALLOY, GRAVON		
UD BM7	HERME	SOISY-BOUY	
UD BM8	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEAU-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	GRISY-SUR-SEINE	
UD BM9	MONTIGNY-LE-GUESDIER		
UD BM10	LES ORMES-SUR-VOULZIE, EVERLY		
UD BM11	NOYEN-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE		
UD BM12		VILLENAUXE-LA-PETITE, GRISY-SUR-SEINE	
UD BM13	VILLENEUVE-LES-BORDES	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM14	VILLUIS, PASSY-SUR-SEINE		
UD BM15	MONTIGNY-LENCOUPE	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM16	MEIGNEUX		
UD BM17		LA TOMBE	

Unités de Distribution 2021



2.2 Les ressources

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominaux, c'est-à-dire autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



Le S2e77 dispose de 67 captages en service. Chaque captage alimente une ou plusieurs Unité de Distribution.



Faits marquants 2020/2021

En 2021, 8 captages ont été mis à l'arrêt suite au raccordement des communes de la 1^{ère} phase des travaux du TransprEAUvinois. Cependant, ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés dans les tableaux ci-dessous.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES 2020	NOMBRE DE CAPTAGES 2021
NORD-EST	21	21
PROVINOIS	31	31
BASSEE-MONTOIS	15	15
TOTAL S2e77	67	67

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UDA	AMILLIS 1 AMILLIS 2 BEAUTHEIL 1 BEAUTHEIL 2	
UDB	DAGNY 2	EN PARTIE
UDD	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2	
UDE	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2 DOUE	
UDF-UDG	VERDELLOT BASSE CROIX VERDELLOT LE MONT	
UDH	MELANGE UDD ET UDF-UDG	
UDI	SAACY-SUR-MARNE	EN PARTIE

UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS LESCHEROLLES	
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1 SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2 SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1 JOUY-SUR-MORIN 2	
UDO	CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD P1	AUGERS-EN-BRIE BOURG	
UD P2	AUGERS-EN-BRIE COËFFRIN	
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	
UD P8	COURCHAMP	
UD P9	COURTACON	
UD P12	LA FERTE GAUCHER COLONNES LA FERTE GAUCHER DELISLE LA FERTE GAUCHER SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 2 LA FERTE GAUCHER LA BEGONNERIE	
UD P13	LONGUEVILLE 1	
UD P15	LOUAN 1	
UD P16	VILLEGRUIS 2	
UD P17	MORTERY	
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1 NOYEN-SUR-SEINE P2 NOYEN-SUR-SEINE P3 NOYEN-SUR-SEINE F3	
UD P19	ROUILLY 1	
UD P20	SANCY-LES-PROVINS	
UD P21	SAINT-HILLIERS	
UD P23	VILLIERS-SAINT-GEORGES 2	
UD P26	-	EN TOTALITE
UD P27	-	EN TOTALITE

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD BM1	BABY	
UD BM2	BAZOCHES LES BRAY F1 BAZOCHES LES BRAY F2	
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	
UD BM4	COUTENCON	
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	
UD BM6	GRAVON	
UD BM7	HERMÉ	
UD BM8	JAILNES	
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	
UD BM14	VILLUIS	
UD BM15	-	EN TOTALITE
UD BM16	-	EN TOTALITE
UD BM17	-	EN TOTALITE

Les ressources mises à l'arrêt sur l'exercice 2021 sont les suivantes.

CAPTAGES	ANNEE DE MISE A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE	2021
CHALMAISON	2021
CUCHARMOY	2021
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	2021
LONGUEVILLE 2	2021
SAINT-LOUP-DE-NAUD	2021
VIEUX-CHAMPAGNE	2021
VULAINES-LES-PROVINS	2021

2.3 La production

Lorsque la ressource ne présente pas les critères de qualité réglementaires pour être consommée, il est nécessaire de la traiter. Grâce à des usines de traitement de l'eau intégrant des procédés de traitement adaptés, la ressource est potabilisée afin d'être conforme à la réglementation.



Le S2e77 dispose de 8 usines de traitement.

Conformément à la réglementation, les autres ressources sont uniquement désinfectées par chloration.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UDA	USINE D'ÉPIEDS	BEAUTHEIL-SAINTS	PESTICIDES ET SELENIUM
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	HONDEVILLIERS	PESTICIDES ET NITRATES
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	VERDELOT	PESTICIDES
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	MONTCEAUX-LES-PROVINS	PESTICIDES

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	PESTICIDES
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	HERME	FER

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD BM3	USINE DE CHATENAY	CHATENAY-SUR-SEINE	FER
UD BM10	USINE DES ORMES	LES ORMES-SUR-VOULZIE	PESTICIDES ET NITRATES

2.4 Les achats et ventes en gros d'eau

En complément de l'eau produite sur le territoire du S2e77, **des achats d'eau à des Collectivités extérieures** sont réalisés. Ces achats d'eau ont plusieurs objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages,
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau,
- Assurer une sécurisation et pouvoir se secourir mutuellement en cas de dysfonctionnement ou de crise.



Le S2e77 dispose de 12 interconnexions d'import et/ou export d'eau avec des Collectivités extérieures.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UDB	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DE CRECY-LA-CHAPELLE
UDI	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
<i>Depuis UDH</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VIELS-MAISONS
<i>Depuis UDQ</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-BON
<i>Depuis UDB</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VAUDOY

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD P26	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS
UD P27	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA)
<i>Depuis UD P5</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD BM3	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU
UD BM15	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (CC2F)
UD BM16	IMPORT D'EAU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT ET TRANSPORT D'EAU POTABLE (SITTEP NANGIS)
UD BM17	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU



2.5 Le stockage

L'eau traitée et/ou achetée en gros est ensuite stockée dans des châteaux d'eau, des réservoirs enterrés ou des réservoirs au sol.



Les équipements de stockage du S2e77 sont au nombre de 155 ouvrages de stockage.



Faits marquants 2020/2021

En 2021, 4 ouvrages de stockage ont été mis à l'arrêt suite au raccordement des communes au maillage TransprEAUvinois.

Cependant, ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés dans les tableaux ci-dessous.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'OUVRAGES 2020	NOMBRE D'OUVRAGES 2021	CAPACITE TOTALE M3
NORD-EST	58	58	15 320
PROVINOIS	64	64	17 285
BASSEE-MONTOIS	33	33	7 885
TOTAL S2e77	155	155	40 490

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UDA	8	4 230
UDB	8	2 660
UDD	3	1 100
UDE	6	960
UDF-UDG	7	1 510
UDH	3	390
UDI	2	700
UDJ-UDK	8	1 290
UDL	2	250
UDM	5	1220
UDN	4	710
UDO	1	150
UDQ	1	150

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD P1	1	50
UD P2	1	100
UD P3	6	1 060
UD P4	2	300
UD P5	1	150
UD P8	1	200
UD P9	1	100
UD P12	5	1 780
UD P13	1	500
UD P15	1	120
UD P16	1	100
UD P17	1	60
UD P18	23	11 445
UD P19	1	300
UD P20	1	110
UD P21	1	120
UD P23	4	440
UD P26	1	150
UD P27	1	200

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD BM1	1	100
UD BM2	1	200
UD BM3	2	450
UD BM4	1	50
UD BM5	1	300
UD BM6	1	200
UD BM7	2	290
UD BM8	11	3 515
UD BM9	1	300
UD BM10	2	330
UD BM11	2	500
UD BM12	1	200
UD BM13	1	250
UD BM14	1	200
UD BM15	3	600
UD BM16	1	150
UD BM17	0	-

Les ouvrages de stockage mis à l'arrêt sur l'exercice 2021 sont les suivants.

OUVRAGES DE STOCKAGE	CAPACITE TOTALE M3	ANNEE DE MISE A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE RESERVOIR SEMI ENTERRE	150	2021
CUCHARMOY RESERVOIRS SEMI ENTERRES	2 X 40	2021
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE CHATEAU D'EAU	45	2021
MAISON-ROUGE CHATEAU D'EAU DU BOURG	100	2021

2.6 La distribution

L'alimentation en eau potable est assurée par les ouvrages de stockage et le réseau de canalisations enterrées. La distribution d'eau aux abonnés est ensuite assurée par les branchements et comptabilisées par des compteurs.



Le linéaire de canalisations d'eau potable sur le territoire du S2e77 est d'environ 1 945 kilomètres.

Le nombre d'habitants au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 en 2021 est de 57 habitants / kilomètre.

Le nombre d'abonnés au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 en 2021 est de 26 abonnés / kilomètre.



Faits marquants 2020/2021

Le linéaire de réseau d'eau potable du S2e77 a augmenté d'environ 30 kilomètres. Cette augmentation est liée à la réalisation de la 1^{ère} phase des travaux du TransprEAUvinois.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	LINEAIRE 2020	LINEAIRE 2021	HABITANTS 2021	DENSITE 2021 (HAB. / KM)
NORD-EST	962	957	48 646	51
PROVINOIS	646	674	42 820	64
BASSEE-MONTOIS	308	314	19 587	62
TOTAL S2e77	1 916	1 945	111 743	57

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2020	LINEAIRE 2021	HABITANTS 2021	DENSITE 2021
UDA	98.9	107.6	11 716	109
UDB	286.4	288.3	13 387	46
UDD	108.0	102.8	4 252	41
UDE	67.5	70.8	3 482	49
UDF-UDG	110.3	110.3	3 591	33
UDH	37.6	37.6	542	14
UDI	50.0	52.3	3 417	65
UDJ-UDK	87.8	87.1	2 998	34
UDL	10.3	10.0	601	60
UDM	59.5	54.1	3 297	61
UDN	28.4	19.4	1 294	67
UDO	8.8	8.4	266	32
UDQ	8.1	8.1	325	40

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2020	LINEAIRE 2021	HABITANTS 2021	DENSITE 2021
UD P1	4.1	4.1	182	45
UD P2	2.9	2.7	122	45
UD P3	93.4	93.4	3 560	38
UD P4	15.2	15.2	378	25
UD P5	17.1	17.2	702	41
UD P8	32.7	34.2	839	25
UD P9	12.6	14.5	245	17
UD P12	37.7	33.9	4 455	131
UD P13	15.7	15.7	1 810	115
UD P15	9.1	9.1	251	28
UD P16	9.1	9.1	251	28
UD P17	8.1	8.9	150	17
UD P18	181.5	308.6	26 632	86
UD P19	5.9	11.8	494	42
UD P20	6.2	9.4	255	27
UD P21	15.7	15.6	484	31
UD P23	48.0	49.9	1 663	33
UD P26	13.1	13.1	286	22
UD P27	7.9	7.9	352	44

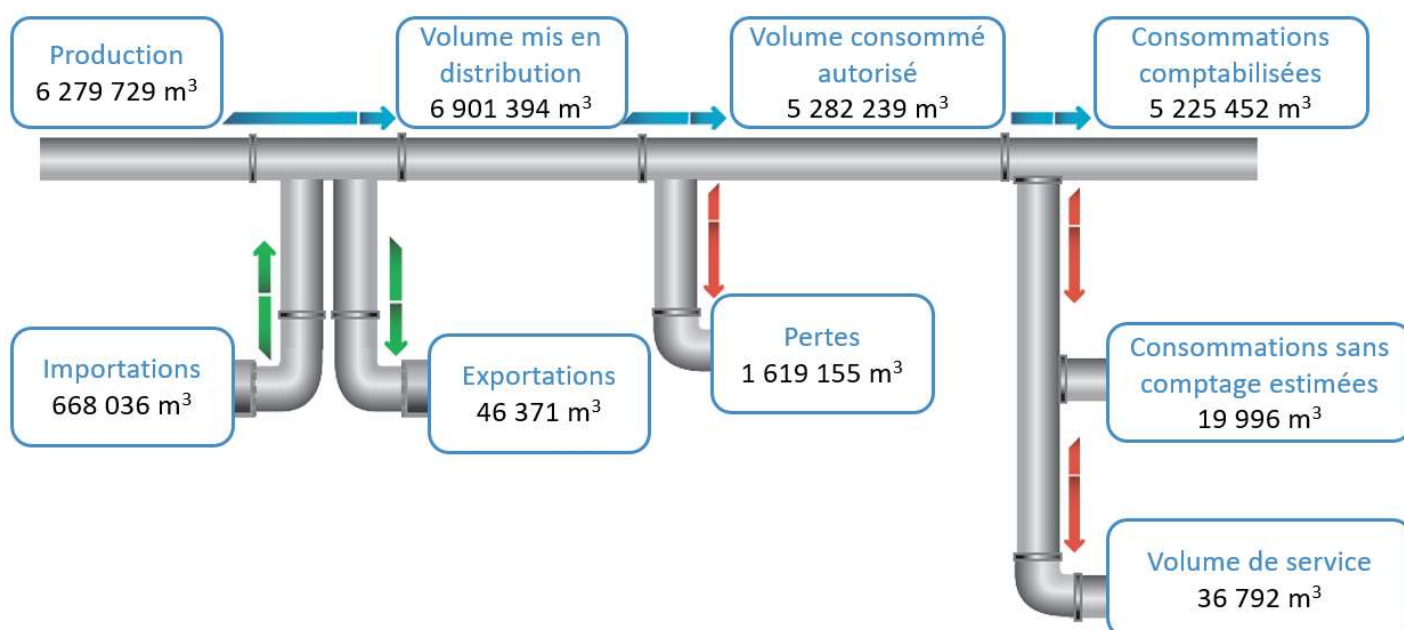
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2020	LINEAIRE 2021	HABITANTS 2021	DENSITE 2021
UD BM1	5.6	3.9	140	36
UD BM2	9.5	9.5	870	92
UD BM3	31.6	33.3	1 390	42
UD BM4	2.4	2.4	293	121
UD BM5	8.1	8.1	598	74
UD BM6	19.9	19.9	499	25
UD BM7	13.8	11.7	692	59
UD BM8	104.9	112.7	8 651	77
UD BM9	3.4	3.4	309	91
UD BM10	17.3	17.3	1 464	85
UD BM11	16.7	16.3	693	42
UD BM12	14.4	16.0	494	31
UD BM13	20.6	16.5	733	44
UD BM14	6.4	6.4	310	48
UD BM15	26.3	29.2	1 877	64
UD BM16	3.1	3.1	235	76
UD BM17	4.0	4.5	216	48

3 Le bilan de l'exploitation

Le bilan de l'exploitation permet d'analyser les volumes prélevés, produits, achetés, vendus et consommés sur le territoire. Ce bilan permet ensuite de calculer les indices de performance tel que le rendement de réseau et d'identifier les volumes de pertes.

Schéma des volumes à l'échelle du S2e77



Faits marquants 2020/2021

Dans les paragraphes suivants, on constatera que les volumes prélevés et produits présentent une légère baisse respective de -5% et -3% entre 2020 et 2021.

Les volumes importés et exportés présentent quant à eux une baisse significative entre 2020 et 2021 respectivement d'environ -11% et -20%.

Les volumes consommés autorisés sont en revanche stables entre 2020 et 2021 avec une évolution de -0,1%.



3.1 Les volumes prélevés



Pour l'exercice 2021, le S2e77 a prélevé 6 376 264 m3 d'eau pour desservir en eau potable ses 132 communes.

L'ensemble des ressources prélevées pour la production d'eau potable est d'origine souterraine.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRELEVE 2020	VOLUME PRELEVE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 669 334	2 461 740	-207 594	-8%
PROVINOIS	2 890 088	2 840 110	-49 978	-2%
BASSEE-MONTOIS	1 157 488	1 074 414	-83 074	-7%
TOTAL S2e77	6 716 910	6 376 264	-340 646	-5%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2020	VOLUME PRELEVE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	653 135	691 091	37 956	6%
UDB	324 166	330 901	6 735	2%
UDD	549 741	472 106	-77 635	-14%
UDE	60 624	51 732	-8 892	-15%
UDF-UDG	185 857	191 220	5 363	3%
UDH	24 996	21 247	-3 749	-15%
UDI	229 575	203 895	-25 680	-11%
UDJ-UDK	150 765	129 756	-21 009	-14%
UDL	5 988	3 439	-2 549	-43%
UDM	261 990	228 197	-33 793	-13%
UDN	116 595	101 813	-14 782	-13%
UDO	12 577	11 972	-605	-5%
UDQ	30 948	24 371	-6 577	-21%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2020	VOLUME PRELEVE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	12 207	11 678	-529	-4%
UD P2	5 300	4 542	-758	-14%
UD P3	254 630	335 329	80 699	32%
UD P4	27 248	18 198	-9 050	-33%
UD P5	54 486	58 508	4 022	7%
UD P8	51 262	53 316	2 054	4%
UD P9	19 433	19 222	-211	-1%
UD P12	345 641	345 572	-69	0%
UD P13	110 908	57 090	-53 818	-49%
UD P15	18 615	16 733	-1 882	-10%
UD P16	18 615	16 733	-1 882	-10%
UD P17	10 299	8 263	-2 036	-20%
UD P18	1 420 762	1 717 587	296 825	21%
UD P19	25 583	24 807	-776	-3%
UD P20	13 534	13 582	48	0%
UD P21	26 733	28 091	1 358	5%
UD P23	99 839	110 859	11 020	11%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2020	VOLUME PRELEVE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	10 423	12 178	1 755	17%
UD BM2	57 879	48 362	-9 517	-16%
UD BM3	96 249	93 054	-3 195	-3%
UD BM4	16 976	13 787	-3 189	-19%
UD BM5	38 557	38 259	-298	-1%
UD BM6	51 911	33 158	-18 753	-36%
UD BM7	39 088	44 484	5 396	14%
UD BM8	586 873	533 508	-53 365	-9%
UD BM9	22 070	19 829	-2 241	-10%
UD BM10	89 620	84 712	-4 908	-5%
UD BM11	53 398	53 029	-369	-1%
UD BM12	40 285	40 332	47	0%
UD BM13	32 090	40 951	8 861	28%
UD BM14	22 069	18 771	-3 298	-15%

3.2 Les volumes produits



Pour l'exercice 2021, le S2e77 a produit et traité 6 279 729 m³ d'eau potable.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé puisque les usines de traitement génèrent des pertes d'eau liées à l'exploitation (lavage des installations de traitement, etc.).

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRODUIT 2020	VOLUME PRODUIT 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 511 165	2 377 404	-133 761	-5%
PROVINOIS	2 807 294	2 828 411	21 117	1%
BASSEE-MONTOIS	1 157 488	1 073 914	-83 574	-7%
TOTAL S2e77	6 475 947	6 279 729	-196 218	-3%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2020	BESOINS USINE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	USINE D'ÉPIEDS	30 382	31 153	771	3%
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	62 377	49 115	-13 262	-21%
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	1 852	1 469	-383	-21%
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	1 187	1 181	-6	-0.5%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2019	BESOINS USINE 2020	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	0	0	0	0%
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	20 601	2 418	-18 183	-88%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2019	BESOINS USINE 2020	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	USINE DE CHATENAY	0	0	0	0%
UD BM10	USINE DES ORMES	0	0	0	0%

3.3 Les volumes importés

Afin de compléter les besoins en eau ou de desservir des communes n'ayant de pas captages d'eau, des imports d'eau sont réalisés.



Pour l'exercice 2021, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a importé 668 036 m3.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME IMPORTE 2020	VOLUME IMPORTE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	551 385	496 655	-54 730	-10%
PROVINOIS	46 200	39 462	-6 738	-15%
BASSEE-MONTOIS	156 284	131 919	-24 365	-16%
TOTAL S2e77	753 869	668 036	-85 833	-11%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2020	VOLUME IMPORTE 2021	EVOLUTION	EVOLUTION
UDB	542 716	482 017	-60 699	-11%
UDI	8 669	14 638	5 969	69%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2020	VOLUME IMPORTE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P26	22 254	22 002	-252	-1%
UD P27	23 946	17 460	-6 486	-27%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2020	VOLUME IMPORTE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	7 206	11 383	4 177	58%
UD BM15	137 065	99 206	-37 859	-28%
UD BM16	12 013	11 847	-166	-1%
UD BM17	-	9 483	-	-

3.4 Les volumes exportés

De la même manière, le S2e77 est amené à exporter de l'eau pour des communes extérieures au territoire du Syndicat afin d'assurer leur alimentation en eau potable.



Pour l'exercice 2021, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a exporté 58 200 m³ d'eau.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME EXPORTE 2020	VOLUME EXPORTE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	48 424	35 068	-13 356	-28%
PROVINOIS	9 776	11 303	1 527	16%
BASSEE-MONTOIS	0	0	-	-
TOTAL S2e77	58 200	46 371	-11 829	-20%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2020	VOLUME EXPORTE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
<i>Depuis UDB</i>	4 906	8 018	3 112	63%
<i>Depuis UDH</i>	35 837	18 689	-17 148	-48%
<i>Depuis UDQ</i>	7 681	8 361	680	9%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2020	VOLUME EXPORTE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
<i>Depuis UD P5</i>	7 930	9 776	11 303	1 527

Zone Budgétaire Bassée Montois

Pour l'année 2020, l'UD BM3 prend en compte la commune de Courcelles-en-Bassée, non adhérente au S2e77. Historiquement, les communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny et Courcelles-en-Bassée disposaient d'un unique contrat de Délégation de Service Public. La scission du patrimoine a été réalisée en 2020 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2021. Le contrat de Délégation de Service Public sera conservé en Co-maîtrise d'ouvrage.

3.5 Les volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

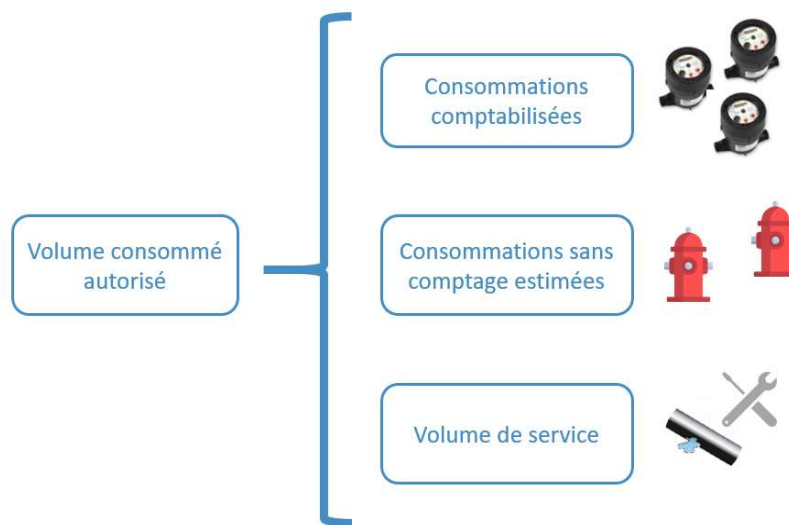
Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

La somme des volumes autorisés non comptés et des volumes comptabilisés représente les volumes consommés autorisés.



Pour l'exercice 2021, les volumes consommés autorisés sont de 5 282 239 m³ et se répartissent :

- **Volume comptabilisé : 5 225 452 m³**
- **Volume consommée sans comptage : 19 996 m³**
- **Volume de service : 36 792 m³**

3.5.1 Volumes consommés comptabilisés

Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME COMPTABILISE 2020	VOLUME COMPTABILISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 245 905	2 177 804	-68 101	-3%
PROVINOIS	2 079 893	2 125 722	45 829	2%
BASSEE-MONTOIS	903 675	921 926	18 251	2%
TOTAL S2e77	5 229 473	5 225 452	-4 021	-0.1%



Pour l'exercice 2021, la consommation moyenne sur le territoire du S2e77 est de :

- 103 m3 par an et par abonné
- 128 litres par jour et par habitant

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2020	VOLUME COMPTABILISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	491 648	502 375	10 727	2%
UDB	594 987	545 246	-49 741	-8%
UDD	192 543	189 127	-3 416	-2%
UDE	149 984	141 028	-8 956	-6%
UDF-UDG	147 301	150 590	3 289	2%
UDH	66 444	46 574	-19 870	-30%
UDI	160 049	150 307	-9 742	-6%
UDJ-UDK	110 093	102 054	-8 039	-7%
UDL	45 207	38 545	-6 662	-15%
UDM	175 986	191 465	15 479	9%
UDN	85 800	96 413	10 613	12%
UDO	12 238	12 204	-34	0%
UDQ	13 625	11 875	-1 750	-13%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2020	VOLUME COMPTABILISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	7 704	8 156	452	6%
UD P2	4 622	4 340	-282	-6%
UD P3	183 728	179 523	-4 205	-2%
UD P4	20 068	20 056	-12	0%
UD P5	30 155	29 749	-406	-1%
UD P8	44 879	41 659	-3 220	-7%
UD P9	15 563	16 884	1 321	8%
UD P12	213 349	208 512	-4 837	-2%
UD P13	87 208	100 400	13 192	15%
UD P15	15 512	12 633	-2 880	-19%
UD P16	15 512	12 633	-2 880	-19%
UD P17	7 271	8 023	752	10%
UD P18	985 412	1 321 898	336 486	34%
UD P19	19 487	17 815	-1 672	-9%
UD P20	12 725	11 955	-770	-6%
UD P21	21 489	21 352	-137	-1%
UD P23	79 307	80 171	864	1%
UD P26	13 455	14 100	645	5%
UD P27	17 576	15 865	-1 711	-10%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2020	VOLUME COMPTABILISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	7 661	7 675	14	0%
UD BM2	46 204	37 786	-8 418	-18%
UD BM3	69 233	74 446	5 213	8%
UD BM4	11 115	13 700	2 585	23%
UD BM5	23 120	25 866	2 746	12%
UD BM6	28 316	26 299	-2 017	-7%
UD BM7	30 585	34 618	4 033	13%
UD BM8	401 492	392 512	-8 980	-2%
UD BM9	16 721	17 025	304	2%
UD BM10	64 531	71 674	7 143	11%
UD BM11	24 993	31 356	6 363	25%
UD BM12	31 360	31 441	81	0%
UD BM13	33 927	31 484	-2 443	-7%
UD BM14	18 290	21 353	3 063	17%
UD BM 15	86 238	84 338	-1 900	-2%
UD BM 16	9 889	9 028	-861	-9%
UD BM 17	-	11 325	-	-

3.5.2 Volumes consommés sans comptage

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME SANS COMPTAGE 2020	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	4 816	4 816	0	0%
PROVINOIS	13 087	10 180	-2 907	-22%
BASSEE-MONTOIS	4 831	5 000	169	3%
TOTAL S2e77	22 734	19 996	-2 738	-12%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2020	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	742	742	0	0%
UDB	1 379	1 379	0	0%
UDD	546	546	0	0%
UDE	287	287	0	0%
UDF-UDG	378	378	0	0%
UDH	133	133	0	0%
UDI	266	266	0	0%
UDJ-UDK	280	280	0	0%
UDL	98	98	0	0%
UDM	63	63	0	0%
UDN	469	469	0	0%
UDO	119	119	0	0%
UDQ	56	56	0	0%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2020	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	49	49	0	0%
UD P2	14	14	0	0%
UD P3	604	604	0	0%
UD P4	15	20	5	33%

UD P5	85	85	0	0%
UD P8	140	140	0	0%
UD P9	77	197	120	156%
UD P12	1 410	1 395	-15	-1%
UD P13	572	446	-126	-22%
UD P15	8	8	0	0%
UD P16	8	8	0	0%
UD P17	21	46	25	119%
UD P18	8 582	6 498	-2 084	-24%
UD P19	56	56	0	0%
UD P20	42	82	40	95%
UD P21	60	60	0	0%
UD P23	208	368	160	77%
UD P26	35	35	0	0%
UD P27	70	70	0	0%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2020	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	0	0	0	-
UD BM2	91	91	0	0%
UD BM3	541	441	-100	-18%
UD BM4	0	0	0	-
UD BM5	49	49	0	0%
UD BM6	42	42	0	0%
UD BM7	310	310	0	0%
UD BM8	2 173	2 173	0	0%
UD BM9	116	116	0	0%
UD BM10	251	251	0	0%
UD BM11	514	514	0	0%
UD BM12	200	214	14	7%
UD BM13	120	120	0	0%
UD BM14	133	133	0	0%
UD BM 15	290	346	56	19%
UD BM 16	1	200	199	19900%
UD BM 17	0	0	0	-

3.5.3 Volumes de service

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME DE SERVICE 2020	VOLUME DE SERVICE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	107 423	108 524	1 102	1.0%
PROVINOIS	12 962	11 580	-1 383	-10.7%
BASSEE-MONTOIS	NC	8 224	-	-
TOTAL S2e77	5 229 473	5 225 452	-4 021	-0.1%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2020	VOLUME DE SERVICE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	2 480	1 971	-509	-21%
UDB	4 040	2 902	-1 138	-28%
UDD	525	525	0	0%
UDE	672	672	0	0%
UDF-UDG	1 839	1 141	-698	-38%
UDH	795	795	0	0%
UDI	490	490	0	0%
UDJ-UDK	1 003	1 003	0	0%
UDL	175	175	0	0%
UDM	854	854	0	0%
UDN	287	287	0	0%
UDO	105	105	0	0%
UDQ	105	1 076	971	925%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2020	VOLUME DE SERVICE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	77	77	0	0%
UD P2	46	46	0	0%
UD P3	1 023	1 052	29	3%
UD P4	252	264	12	5%

UD P5	210	291	81	39%
UD P8	2	142	140	7000%
UD P9	70	70	0	0%
UD P12	619	759	140	23%
UD P13	580	555	-25	-4%
UD P15	77	91	14	18%
UD P16	77	91	14	18%
UD P17	42	42	0	0%
UD P18	5 324	9 246	3 922	74%
UD P19	210	210	0	0%
UD P20	77	77	0	0%
UD P21	169	191	22	13%
UD P23	238	635	397	167%
UD P26	105	105	0	0%
UD P27	0	140	140	-

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2020	VOLUME DE SERVICE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	70	70	0	0%
UD BM2	140	140	0	0%
UD BM3	950	985	35	4%
UD BM4	35	35	0	0%
UD BM5	0	210	210	-
UD BM6	140	140	0	0%
UD BM7	315	760	445	141%
UD BM8	2 815	2 985	170	6%
UD BM9	310	310	0	0%
UD BM10	1 430	1 430	0	0%
UD BM11	1 310	2 270	960	73%
UD BM12	170	165	-5	-3%
UD BM13	175	247	72	41%
UD BM14	215	190	-25	-12%
UD BM 15	290	670	380	131%
UD BM 16	105	105	0	0%
UD BM 17	0	0	0	-

3.5.4 Volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2020	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 264 091	2 194 616	-69 475	-3%
PROVINOIS	2 104 559	2 149 985	45 426	2%
BASSEE-MONTOIS	916 976	937 638	20 662	2%
TOTAL S2e77	5 285 626	5 282 239	-3 387	-0.1%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2020	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	494 870	505 088	10 218	2%
UDB	600 406	549 527	-50 879	-8%
UDD	193 614	190 198	-3 416	-2%
UDE	150 943	141 987	-8 956	-6%
UDF-UDG	149 518	152 109	2 591	2%
UDH	67 372	47 502	-19 870	-29%
UDI	160 805	151 063	-9 742	-6%
UDJ-UDK	111 376	103 337	-8 039	-7%
UDL	45 480	38 818	-6 662	-15%
UDM	176 903	192 382	15 479	9%
UDN	86 556	97 169	10 613	12%
UDO	12 462	12 428	-34	0%
UDQ	13 786	13 007	-779	-6%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2020	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	7 830	8 282	452	6%
UD P2	4 682	4 400	-282	-6%
UD P3	185 355	181 179	-4 176	-2%
UD P4	20 335	20 340	5	0%
UD P5	30 450	30 125	-325	-1%

UD P8	45 021	41 941	-3 080	-7%
UD P9	15 710	17 151	1 441	9%
UD P12	215 378	210 666	-4 712	-2%
UD P13	88 360	101 401	13 041	15%
UD P15	15 597	12 731	-2 866	-18%
UD P16	15 597	12 731	-2 866	-18%
UD P17	7 334	8 111	777	11%
UD P18	999 318	1 337 642	338 324	34%
UD P19	19 753	18 081	-1 672	-8%
UD P20	12 844	12 114	-730	-6%
UD P21	21 718	21 603	-115	-1%
UD P23	79 753	81 174	1 421	2%
UD P26	13 595	14 240	645	5%
UD P27	17 646	16 075	-1 571	-9%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2020	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	7 731	7 745	14	0%
UD BM2	46 435	38 017	-8 418	-18%
UD BM3	70 724	75 872	5 148	7%
UD BM4	11 150	13 735	2 585	23%
UD BM5	23 169	26 125	2 956	13%
UD BM6	28 498	26 481	-2 017	-7%
UD BM7	31 210	35 688	4 478	14%
UD BM8	406 480	397 670	-8 810	-2%
UD BM9	17 147	17 451	304	2%
UD BM10	66 212	73 355	7 143	11%
UD BM11	26 817	34 140	7 323	27%
UD BM12	31 730	31 820	90	0%
UD BM13	34 222	31 851	-2 371	-7%
UD BM14	18 638	21 676	3 038	16%
UD BM 15	86 818	85 354	-1 464	-2%
UD BM 16	9 995	9 333	-662	-7%
UD BM 17	-	11 325	-	-

3.6 Les interventions réseau

Les exploitants assurent des interventions d'urgence (réparations des fuites) et des interventions programmées (maintenance, renouvellement de branchements, etc.).

3.6.1 Les interventions programmées

Les interventions programmées sont par nature des interventions non urgentes et généralement prises sur rendez-vous notamment pour les branchements neufs ou le renouvellement des branchements.

Ne sont pas comptabilisées les interventions programmées pour la maintenance des équipements du service.



ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2020	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2021	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	24 332	24 615	2%
PROVINOIS	16 540	16 902	2%
BASSEE-MONTOIS	10 481	10 177	-3%
TOTAL S2e77	51 353	51 694	0,7%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS NEUFS 2020	BRANCHEMENTS NEUFS 2021	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	119	151	27%
PROVINOIS	40	68	70%
BASSEE-MONTOIS	21	20	-5%
TOTAL S2e77	180	239	33%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS REHABILITES 2020	BRANCHEMENTS REHABILITES 2021	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	456	415	-9%
PROVINOIS	13	67	415%
BASSEE-MONTOIS	27	126	367%
TOTAL S2e77	496	608	23%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS PLOMB RENOUVELES 2020	BRANCHEMENTS PLOMB RENOUVELES 2021	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	61	51	-16%
PROVINOIS	7	16	128%
BASSEE-MONTOIS	2	20	367%
TOTAL S2e77	70	87	24%



Faits marquants 2020/2021

L'année 2021 est marquée par une forte augmentation des branchements neufs notamment sur les zones Nord-Est et Provinois.

En 2021, on constate une forte progression des renouvellements de branchements et de branchements plomb sur les zones Provinois et Bassée-Montois. Cela est lié en partie à la mise en œuvre des programmes de travaux du S2e77.

3.6.2 Les interventions d'urgence

Les interventions d'urgence sont par nature non programmées. Il s'agit principalement des interventions pour réparation de fuite. Ne sont pas comptabilisées les interventions d'urgence liées à une panne ou un dysfonctionnement des équipements électromécaniques du service.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB INTERVENTIONS RESEAU 2020	NB INTERVENTIONS RESEAU 2021	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	256	241	-6%
PROVINOIS	196	209	7%
BASSEE-MONTOIS	78	114	46%
TOTAL S2e77	530	564	6%

ZONE BUDGETAIRE	DONT FUITE CANALISATIONS 2021	DONT FUITE BRANCHEMENT 2021	DONT FUITE EQUIPEMENT 2021
NORD-EST	98	128	15
PROVINOIS	56	131	22
BASSEE-MONTOIS	32	49	33
TOTAL S2e77	186	308	70

4 La performance technique

4.1 La qualité de l'eau

Dans le cadre de contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise des **prélèvements de contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique. L'exploitant du service de l'eau est aussi amené à réaliser des prélèvements dans le cadre de sa surveillance de l'eau distribuée et de son autocontrôle.

Sur la zone du Provinois, un grand projet d'envergure est en cours de réalisation (2020-2024) pour **créer un maillage sur 58 communes** et ainsi les desservir par une eau de qualité et ainsi **résoudre les problèmes actuels de qualité** d'eau : essentiellement liés aux pesticides et aux nitrates.



Pour l'exercice 2021, le taux de conformité sur les analyses microbiologique de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 100%.

Le taux de conformité sur les analyses physico-chimiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 82% contre 77% en 2020.

Les travaux de mises en conformité notamment sur la zone Provinois sont en cours avec la réalisation du maillage du TranspEAUvinois.

La 1^{ère} phase des travaux a été mise en service en 2021.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES MICROBIO. CONFORMES	NB ANALYSES MICROBIO. NON-CONFORMES	NB ANALYSES PHYSICO-CH. CONFORMES	NB ANALYSES PHYSICO-CH. NON-CONFORMES
NORD-EST	196	0	277	22
PROVINOIS	247	0	226	120
BASSEE-MONTOIS	147	0	158	2
TOTAL S2e77	590	0	661	144

4.2 L'indice d'avancement de protection des ressources

La mise en place de **périmètres de protection et leur surveillance** est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses.

L'**indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource** du service permet d'évaluer ce processus, selon les modalités suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.



Pour 57% des captages du S2e77, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES	NOMBRE DE CAPTAGES AVEC ARRETE DUP	NOMBRE DE CAPTAGES DUP EN COURS	NOMBRE DE CAPTAGES ABANDON PREVU
NORD-EST	21	14	9	1
PROVINOIS	31	13	1	22
BASSEE-MONTOIS	15	11	4	1
TOTAL S2e77	67	38	14	24



Faits marquants 2020/2021

En 2021, l'arrêté préfectoral du captage de Coutençon a été délivré, portant à 38 le nombre de captages protégés par une Déclaration d'Utilité Publique et des périmètres de protection.

Les captages **en rouge** dans les tableaux ci-dessous sont les captages qui ont pour vocation à être abandonnés dans le cadre du maillage du TransprEAUvinois du fait des problèmes de qualité. Les procédures de protection n'ont donc pas été lancées ou poursuivies.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/21	INDICE DE PROTECTION
UDA	AMILLIS 1	CONSULTATION ADMINISTRATIVE	40%
	AMILLIS 2		
	BEAUTHEIL 1		
	BEAUTHEIL 2		
UDB	DAGNY 2	DUP 2020	60%
UDD	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
UDE	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
	DOUE		
UDF-UDG	VERDELLOT BASSE CROIX	DUP 1994	100%
	VERDELLOT LE MONT	CONSULTATION ADMINISTRATIVE	50%
UDI	SAACY-SUR-MARNE	DUP 1979	100%
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	50%
	LESCHEROLLES	DUP 1979	100%
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	DUP 1979	100%
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	ENQUETE PUBLIQUE	50%
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
	JOUY-SUR-MORIN 2	DUP 1983	100%
UDO	CERNEUX	DUP 1977	100%
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/21	INDICE DE PROTECTION
UD P1	AUGERS-EN-BRIE BOURG	ARRETEE	40%
UD P2	AUGERS-EN-BRIE COËFFRIN	ARRETEE	40%
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	DUP 1975	100%
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	ARRETEE	40%
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	DUP 1974	80%
UD P6	CHALAUTRE-LA-PETITE	ARRETEE	40%
UD P7	CHALMAISON	ARRETEE	20%

UD P8	COURCHAMP	ARRETEE	40%
UD P9	COURTACON	ARRETEE	50%
UD P10	CUCHARMOY	ARRETEE	40%
UD P11	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	ARRETEE	40%
UD P12	COLONNES	ARRETEE	40%
	DELISLE	NON DEMARREE	0%
	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 2	ARRETEE	40%
	LA BEGONNERIE	NON DEMARREE	0%
UD P13	LONGUEVILLE 1	DUP 2014 AAC en cours	100%
UD P14	LONGUEVILLE 2	DUP 1971	100%
UD P15	LOUAN 1	DUP 1981	100%
UD P16	VILLEGRUIS 2	DUP 1981	100%
UD P17	MORTERY	NON DEMARREE	0%
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1	DUP 2019	60%
	NOYEN-SUR-SEINE P2		
	NOYEN-SUR-SEINE P3		
	NOYEN-SUR-SEINE F3		
UD P19	ROUILLY 1	ARRETEE	40%
UD P20	SANCY-LES-PROVINS	NON DEMARREE	40%
UD P21	SAINT-HILLIERS	DUP 1976	100%
UD P22	SAINT-LOUP-DE-NAUD	DUP 2009	100%
UD P23	VILLIERS-SAINT-GEORGES 2	NON DEMARREE	0%
UD P24	VIEUX-CHAMPAGNE	ARRETEE	40%
UD P25	VULAINES-LES-PROVINS	ARRETEE	40%

Zone Budgétaire Bassée Montois

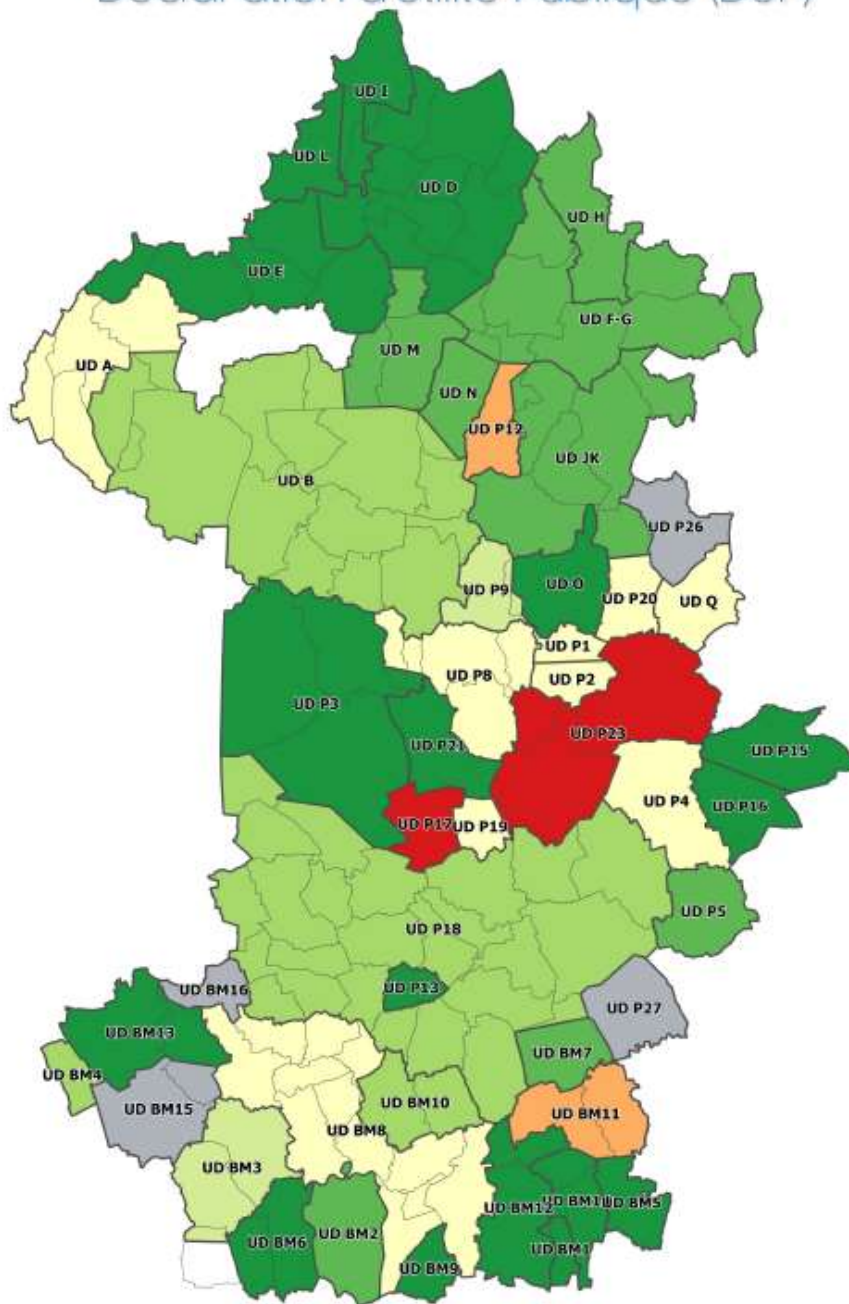
UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/21	INDICE DE PROTECTION
UD BM1	BABY	DUP 2016	100%
UD BM2	BAZOCHES LES BRAY F1	CAPTAGE ABANDONNE	80%
	BAZOCHES LES BRAY F2	DUP 2003	80%
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	EN COURS	50%
UD BM4	COUTENCON	DUP 2021	60%
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	DUP 2008	100%
UD BM6	GRAVON	DUP 2016	100%
UD BM7	HERMÉ	DUP 2007	80%
UD BM8	JAULNES	EN COURS	40%
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	DUP 1982	100%
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	DUP 2020	60%
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	EN COURS	20%
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	DUP 2014	100%
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	DUP 1976	100%
UD BM14	VILLUIS	DUP 2011	100%



S 2 e



Etat d'avancement 2021 des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)



- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté
- NC : Non concerné

*Lorsque une ud est concernée par plusieurs ressources avec des états d'avancement différents, la moyenne a été prise en compte



4.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet **Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau est calculé sur 120 points**. Il faut qu'il atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé. Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

- Partie A : plan du réseau sur 15 points
 - Existence d'un plan des réseaux sur 10 points
 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux sur 5 points
- Partie B : inventaire des réseaux sur 30 points
 - Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux) sur 15 points
 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations sur 15 points
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux sur 75 points
 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes sur 10 points
 - Inventaire pompes et équipements électromécaniques sur 10 points
 - Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux sur 10 points
 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique sur 10 points
 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau sur 10 points
 - Localisation des autres interventions sur 10 points
 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 10 points

Zone Budgétaire Nord-Est

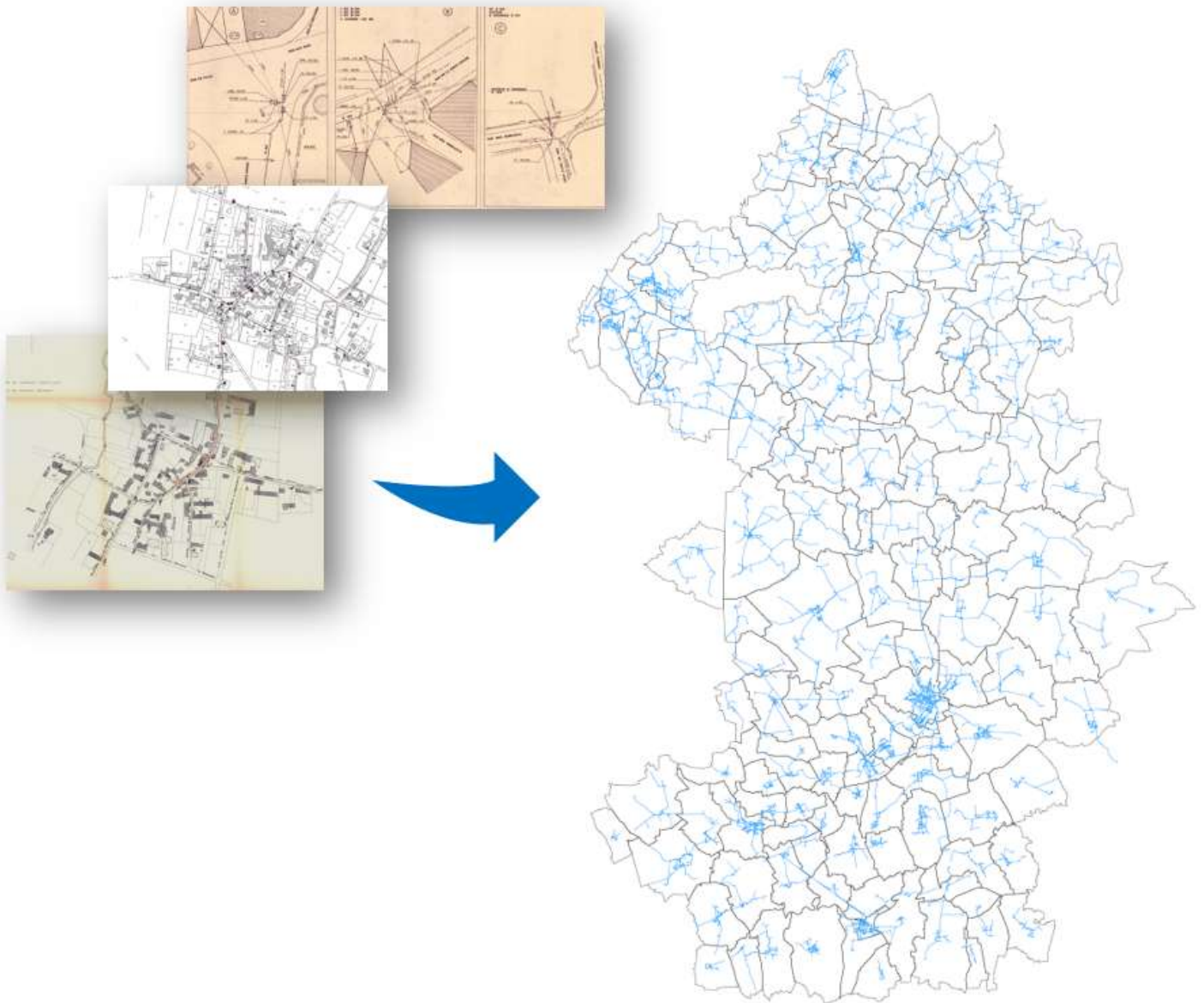
Sur la **zone Nord-Est**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2014-2018.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **120 points** sur l'ensemble des communes de la zone.

Zone Budgétaire Provinois et Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur la **zone Provinois et Bassée Montois**, le schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation sur 2019-2021.

Cet outil permettra de disposer des informations patrimoniales nécessaires à l'atteinte des 120 points.



4.4 L'indice linéaire de Consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation.

Exprimé en m³/jour/km, il permet de caractériser **la densité d'un réseau de distribution** d'eau potable :

- ILC < 10 m³/j/km : réseau caractérisé comme rural,
- ILC entre 10 et 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme semi-urbain,
- ILC > 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme urbain.



L'indice Linéaire de Consommation sur le territoire du S2e77 en 2021 est de 7,5 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur témoigne d'un réseau caractérisé comme rural.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILC 2020	ILC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
NORD-EST	6.6	6.4	-0.2	Rural
PROVINOIS	9.0	8.8	-0.2	Rural
BASSEE-MONTOIS	8.2	8.2	0.0	Rural
TOTAL S2e77	7.6	7.5	-0.1	Rural

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2020	ILC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UDA	13.7	12.9	-0.9	Intermédiaire
UDB	5.8	5.3	-0.5	Rural
UDD	4.9	5.1	0.2	Rural
UDE	6.1	5.5	-0.6	Rural
UDF-UDG	3.7	3.8	0.1	Rural
UDH	7.5	4.8	-2.7	Rural
UDI	8.8	7.9	-0.9	Rural
UDJ-UDK	3.5	3.3	-0.2	Rural
UDL	12.1	10.6	-1.5	Intermédiaire
UDM	8.1	9.7	1.6	Rural
UDN	8.3	13.8	5.4	Intermédiaire
UDO	3.9	4.0	0.2	Rural
UDQ	7.3	7.2	0.0	Rural

Zone Budgétaire Proinois

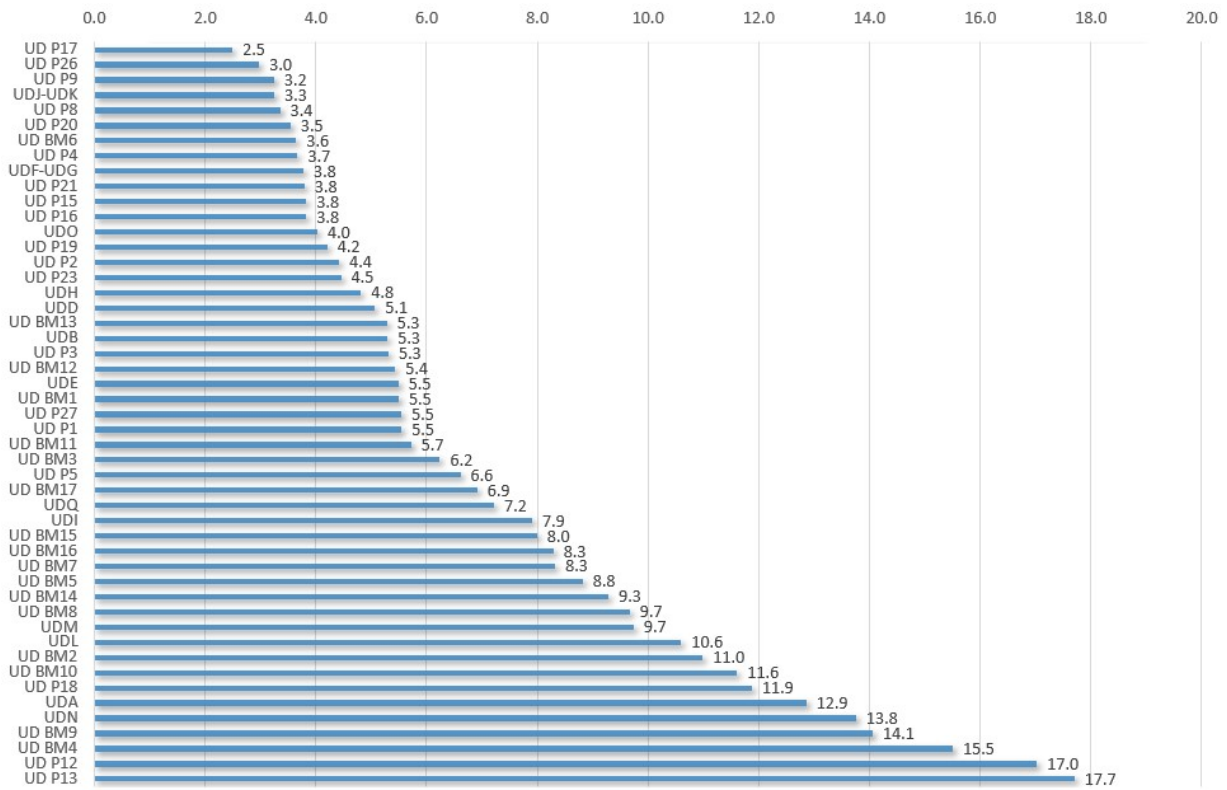
UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2020	ILC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD P1	5.2	5.5	0.3	Rural
UD P2	4.4	4.4	0.0	Rural
UD P3	5.4	5.3	-0.1	Rural
UD P4	3.7	3.7	0.0	Rural
UD P5	6.4	6.6	0.2	Rural
UD P8	3.8	3.4	-0.4	Rural
UD P9	3.4	3.2	-0.2	Rural
UD P12	15.7	17.0	1.4	Intermédiaire
UD P13	15.4	17.7	2.3	Intermédiaire
UD P15	4.7	3.8	-0.9	Rural
UD P16	4.7	3.8	-0.9	Rural
UD P17	2.5	2.5	0.0	Rural
UD P18	15.1	11.9	-3.2	Intermédiaire
UD P19	9.2	4.2	-5.0	Rural
UD P20	5.7	3.5	-2.1	Rural
UD P21	3.8	3.8	0.0	Rural
UD P23	4.6	4.5	-0.1	Rural
UD P26	2.8	3.0	0.1	Rural
UD P27	6.1	5.5	-0.6	Rural

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2020	ILC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD BM1	3.8	5.5	1.7	Rural
UD BM2	13.4	11.0	-2.4	Intermédiaire
UD BM3	6.1	6.2	0.1	Rural
UD BM4	12.7	15.5	2.8	Intermédiaire
UD BM5	7.8	8.8	1.0	Rural
UD BM6	3.9	3.6	-0.3	Rural
UD BM7	6.2	8.3	2.1	Rural
UD BM8	10.6	9.7	-0.9	Rural
UD BM9	13.8	14.1	0.2	Intermédiaire
UD BM10	10.5	11.6	1.1	Intermédiaire
UD BM11	4.4	5.7	1.3	Rural
UD BM12	6.0	5.4	-0.6	Rural
UD BM13	4.6	5.3	0.7	Rural
UD BM14	8.0	9.3	1.3	Rural
UD BM 15	9.0	8.0	-1.0	Rural
UD BM 16	8.8	8.3	-0.5	Rural
UD BM 17	-	6.9	-	Rural

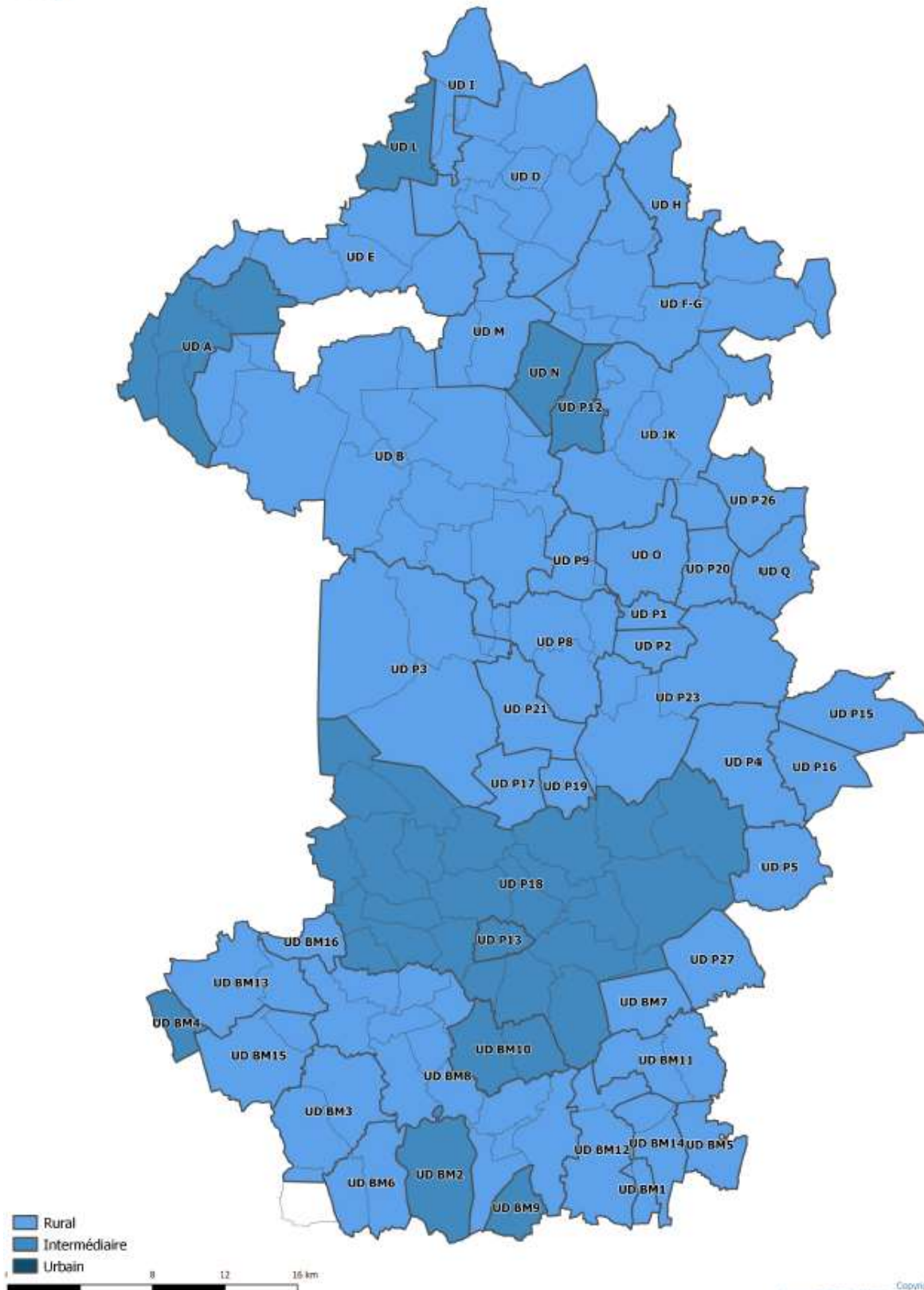


Classement par Indice Linéaire de Consommation





Indice linéaire de consommation (ILC) 2021



4.5 Le rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont **le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau** en réseau de distribution.

Le suivi du rendement est réalisé tous les jours **par les exploitants** afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites et lancer les recherches et réparations nécessaires.

Le S2e77 réalise son **programme pluriannuel d'investissement** en tenant compte des remontées terrain. Ce qui permet de prévoir les renouvellements et donc les investissements au plus juste de façon à **lutter efficacement à la réduction des pertes en eau** et à la préservation des ressources.



Pour l'exercice 2021, le rendement sur le territoire du S2e77 est de 77%. Le rendement Grenelle est fixé à 67%.



Faits marquants 2020/2021

Le rendement du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 74% en 2020 à 77% en 2021.

Cette augmentation est le reflet des actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites ainsi que de la politique de renouvellement des réseaux portée par le S2e77.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

Deux seuils de rendement ont été établis :

- Seuil n°1 : réseau considéré comme conforme si rendement supérieur à 85% et rendement supérieur ou égal à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$;
- Seuil n°2 : réseau considéré comme non-conforme et obligation d'établir un plan d'action si rendement inférieur à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$.


MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RENDEMENT 2020	RENDEMENT 2021	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
NORD-EST	76%	78%	+2.1	66%
PROVINOIS	74%	75%	+1.3	67%
BASSEE-MONTOIS	70%	78%	+8.0	67%
TOTAL S2e77	74%	77%	+2.8	67%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2020	RENDEMENT 2021	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UDA	76%	77%	0.9	68%
UDB	74%	69%	-4.8	66%
UDD	86%	91%	4.5	66%
UDE	83%	84%	1.1	66%
UDF-UDG	80%	79%	-0.7	66%
UDH	90%	89%	-1.1	66%
UDI	91%	89%	-2.2	67%
UDJ-UDK	74%	80%	5.8	66%
UDL	71%	80%	9.1	67%
UDM	66%	82%	16.1	67%
UDN	74%	95%	21.2	68%
UDO	99%	104%	4.7	66%
UDQ	72%	93%	21.2	66%

Faits marquants 2020/2021

Sur la zone Nord-Est, les résultats de l'exercice 2021 mettent en évidence une forte progression du rendement sur les UDM, UDN et UDQ suite à de fortes investigations pour trouver les fuites dites invisibles c'est-à-dire les fuites qui ne ressortent pas sur le domaine public mais se diffusent dans le sol.

Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée sur l'UDB afin de relever le rendement de réseau.

Enfin, un contrôle de mesure doit être réalisé sur le compteur de production de l'UDO afin de vérifier les volumes calculés. Il semble que le compteur sous-compte engendrant un volume produit inférieur au volume livré aux abonnés du réseau.



Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2020	RENDEMENT 2021	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD P1	64%	71%	6.8	66%
UD P2	88%	97%	8.5	66%
UD P3	76%	57%	-19.2	66%
UD P4	75%	112%	37.1	66%
UD P5	74%	71%	-3.0	66%
UD P8	77%	68%	-9.1	66%
UD P9	81%	91%	10.3	66%
UD P12	66%	62%	-3.8	68%
UD P13	80%	82%	2.2	69%
UD P15	84%	76%	-7.7	66%
UD P16	84%	76%	-7.7	66%
UD P17	71%	98%	26.9	65%
UD P18	71%	78%	6.6	67%
UD P19	77%	73%	-4.3	66%
UD P20	95%	89%	-5.7	66%
UD P21	86%	82%	-4.4	66%
UD P23	80%	73%	-6.7	66%
UD P26	61%	65%	3.6	66%
UD P27	74%	92%	18.4	66%



Faits marquants 2020/2021

Sur la zone Provinois, 3 unités de distribution présentent un rendement inférieur au rendement Grenelle.

Ces rendements s'expliquent en partie par les éléments suivants :

- UD P3 : cette unité est fortement impactée par le réseau d'eau de Jouy-le-Châtel. En effet, malgré la réparation de nombreuses fuites, le réseau principalement en amiante-ciment d'avant 1960 présente un état de vétusté important nécessitant des actions de renouvellement.

UD P12 : cette unité est celle du réseau dense et semi-urbain de La Ferté-Gaucher. Ce réseau est majoritairement en Fonte des années 1940-1960. Des actions globales de renouvellements sont nécessaires.



De plus, dans le cadre de la relance du contrat de Délégation de Service Public sur l'exercice prochain, le S2e77 projette de demander aux candidats de mener une réflexion sur les étages de pression du réseau. En effet la commune est fortement vallonnée et des secteurs présentent des fortes pressions. Ces fortes pressions ont tendance à favoriser les fuites.

- UD P26 : cette unité est celle du réseau de Saint-Martin-du-Boschet. Le réseau d'eau majoritairement en PVC d'avant 1960 est réseau fuyard qui nécessite des opérations de renouvellement.

Enfin, un contrôle de mesure doit être réalisé sur le compteur de production de l'UD P4, commune de Beauchery-Saint-Martin, afin de vérifier les volumes calculés.

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2020	RENDEMENT 2021	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD BM1	74%	64%	-10.6%	66%
UD BM2	80%	79%	-1.6%	67%
UD BM3	73%	82%	8.1%	66%
UD BM4	66%	100%	33.9%	68%
UD BM5	60%	68%	8.2%	67%
UD BM6	55%	80%	25.0%	66%
UD BM7	80%	80%	0.4%	67%
UD BM8	69%	75%	5.3%	67%
UD BM9	78%	88%	10.3%	68%
UD BM10	74%	87%	12.7%	67%
UD BM11	50%	65%	14.8%	66%
UD BM12	79%	79%	0.1%	66%
UD BM13	107%	78%	-28.9%	66%
UD BM14	84%	115%	31.0%	67%
UD BM 15	63%	86%	22.7%	67%
UD BM 16	83%	79%	-4.4%	67%
UD BM 17	-	119%	-	66%

Faits marquants 2020/2021

Sur la zone Bassée-Montois, les résultats de l'exercice 2021 mettent en évidence une forte progression du rendement sur plusieurs unités de distribution notamment liée aux actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites.

Deux unités de distribution présentent un rendement inférieur au rendement Grenelle.

Ces rendements s'expliquent en partie par les éléments suivants :

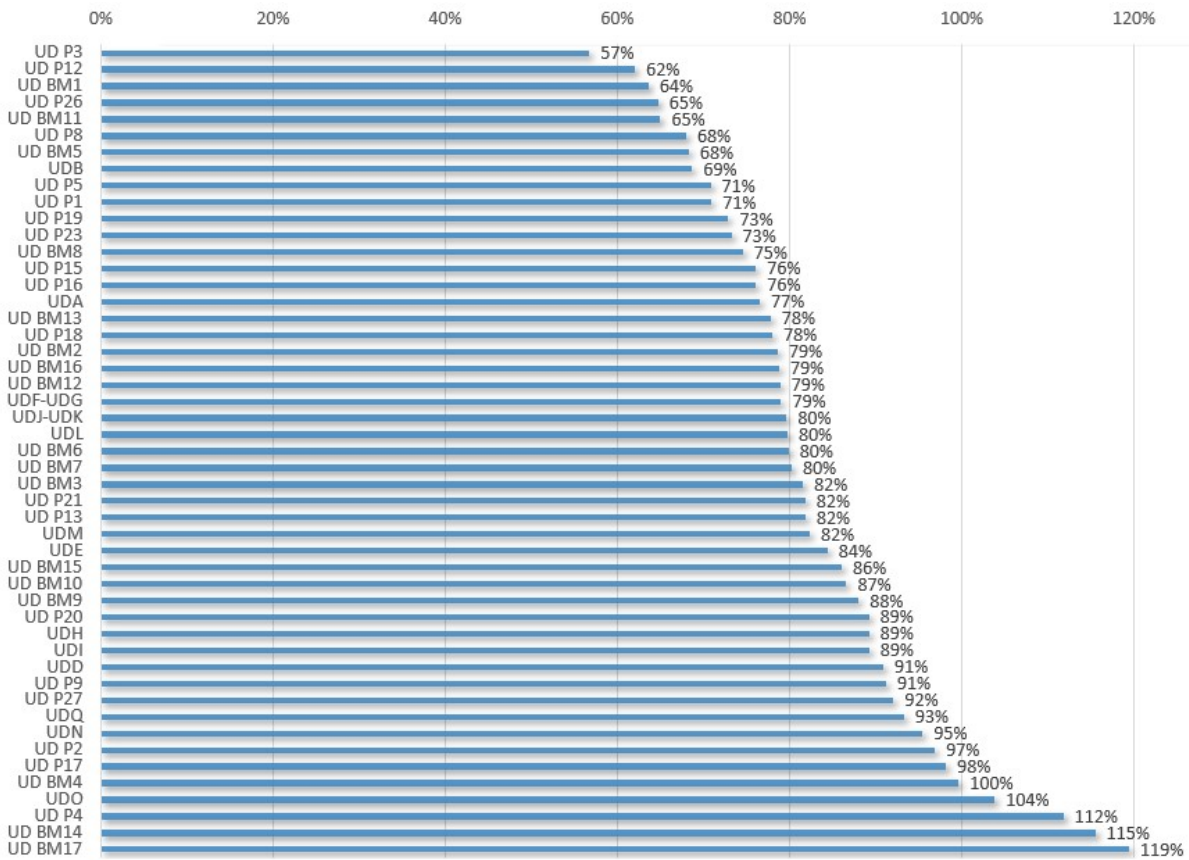
- UD BM1 : cette unité est celle de la commune de Baby. Après des investigations, un contrôle de précision du compteur de production du forage a été réalisé mi-2021. Ce contrôle a permis de mettre en évidence un sur-comptage du compteur entraînant un volume produit supérieur au volume réel. Le compteur a été changé par l'exploitant en 2021. Des valeurs cohérentes devraient être retrouvées sur le prochain exercice.
- UD BM11 : cette unité représente le réseau d'eau des communes de Noyen-sur-Seine et Villiers-sur-Seine. Le réseau principalement en PVC et amiante-ciment d'avant les années 1960 présente un état de dégradation important. Des actions de renouvellement sont à mener d'autant que le réseau présente des dépôts importants liés à l'eau turbide du forage engendrant une coloration de l'eau desservie. Il est néanmoins à noter que cette coloration de l'eau n'est pas synonyme de non-conformité de l'eau distribuée.

Enfin, un contrôle de mesure doit être réalisé sur les UD BM4, réseau de Coutençon, UD BM14, réseau de Villuis et Passy, et UD BM17, réseau de La Tombe, afin de vérifier les volumes calculés.

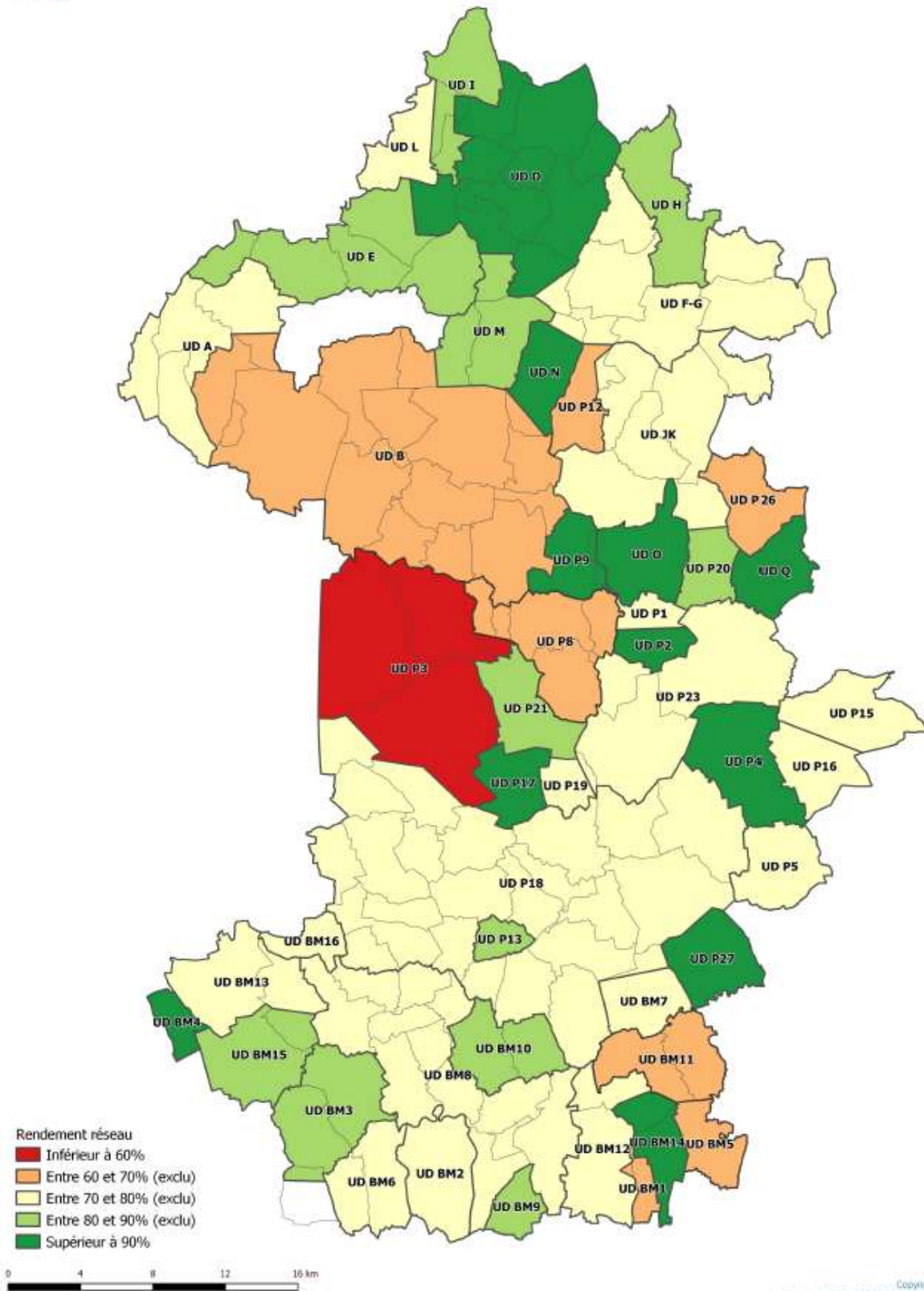




Classement par rendement de réseau



Rendement de réseau 2021



4.6 L'indice Linéaire de Pertes (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau**, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Les critères de l'Agence de l'Eau pour caractériser la performance d'un réseau d'eau potable sont les suivants.

	PERFORMANCE SATISFAISANTE	PERFORMANCE ACCEPTABLE	PERFORMANCE MEDIOCRE	PERFORMANCE MAUVAISE
RESEAU RURAL (ILC < 10)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
RESEAU SEMI-URBAIN (ILC ENTRE 10 ET 30)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
RESEAU URBAIN (ILC > 30)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15



Pour l'exercice 2021, l'indice linéaire de pertes (ILP) sur le territoire du S2e77 est de 2,3 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

À l'inverse du rendement, cet indice doit diminuer pour être le témoin d'une amélioration de la performance du réseau.



Faits marquants 2020/2021

L'indice linéaire de perte du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 2,7 en 2020 à 2,3 m³ par jour et par kilomètre en 2021.

Les 3 zones présentent respectivement une diminution de cet indicateur qui est le reflet des actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites ainsi que de la politique de renouvellement des réseaux portée par le S2e77.

Cependant, l'ILP de la zone Provinois reste encore élevé pour caractériser le réseau d'eau comme ayant une performance acceptable. Les efforts sont à poursuivre sur le prochain exercice.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2021	ILP 2020	ILP 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
NORD-EST	6.6	2.1	1.8	-0.3	Acceptable
PROVINOIS	9.0	3.1	2.9	-0.3	Médiocre
BASSEE-MONTOIS	8.2	3.5	2.3	-1.2	Acceptable
TOTAL S2e77	7.6	2.7	2.3	-0,4	Acceptable

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2021	ILP 2020	ILP 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UDA	12.9	4.4	3.9	-0.5	Acceptable
UDB	5.3	2.2	2.4	0.2	Acceptable
UDD	5.1	1.7	1.0	-0.7	Satisfaisante
UDE	5.5	1.2	1.0	-0.2	Satisfaisante
UDF-UDG	3.8	0.9	1.0	0.1	Satisfaisante
UDH	4.8	0.8	0.6	-0.2	Satisfaisante
UDI	7.9	1.1	1.2	0.1	Satisfaisante
UDJ-UDK	3.3	1.2	0.8	-0.4	Satisfaisante
UDL	10.6	5.0	2.7	-2.3	Satisfaisante
UDM	9.7	4.2	2.1	-2.1	Acceptable
UDN	13.8	2.9	0.7	-2.2	Satisfaisante
UDO	4.0	0.0	-0.1	-0.2	Satisfaisante
UDQ	7.2	2.8	0.5	-2.3	Satisfaisante

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2021	ILP 2020	ILP 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UD P1	5.5	2.9	2.3	-0.6	Acceptable
UD P2	4.4	0.6	0.1	-0.4	Satisfaisante
UD P3	5.3	1.8	4.2	2.4	Mauvaise
UD P4	3.7	1.2	-0.4	-1.6	Satisfaisante
UD P5	6.6	2.3	2.7	0.4	Médiocre
UD P8	3.4	1.1	1.6	0.5	Acceptable
UD P9	3.2	0.8	0.3	-0.5	Satisfaisante
UD P12	17.0	8.1	10.4	2.3	Mauvaise
UD P13	17.7	3.9	3.9	0.0	Acceptable
UD P15	3.8	0.9	1.2	0.3	Satisfaisante

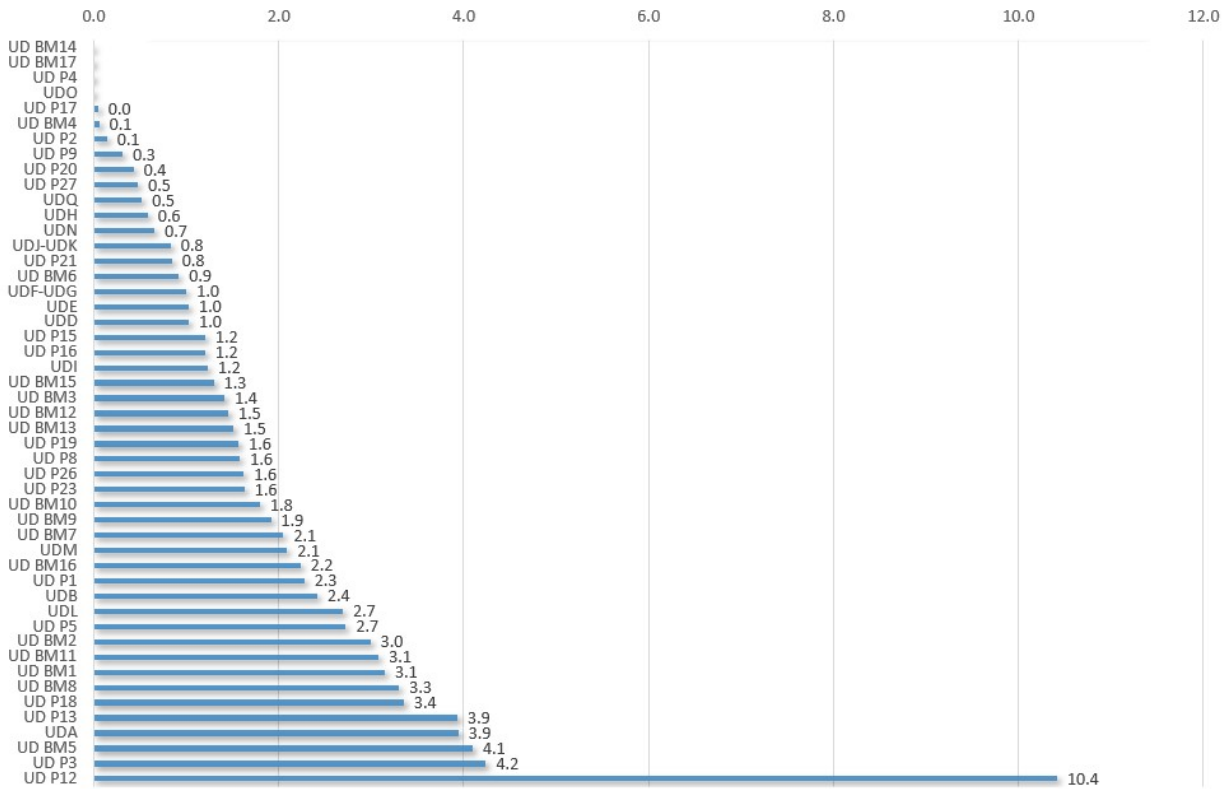
UD P16	3.8	0.9	1.2	0.3	Satisfaisante
UD P17	2.5	1.0	0.0	-1.0	Satisfaisante
UD P18	11.9	6.1	3.4	-2.7	Acceptable
UD P19	4.2	2.7	1.6	-1.1	Acceptable
UD P20	3.5	0.3	0.4	0.1	Satisfaisante
UD P21	3.8	0.6	0.8	0.2	Satisfaisante
UD P23	4.5	1.1	1.6	0.5	Acceptable
UD P26	3.0	1.8	1.6	-0.2	Acceptable
UD P27	5.5	2.2	0.5	-1.7	Satisfaisante

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2021	ILP 2020	ILP 2021	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UD BM1	5.5	1.3	3.1	1.8	Médiocre
UD BM2	11.0	3.3	3.0	-0.3	Satisfaisante
UD BM3	6.2	2.2	1.4	-0.8	Satisfaisante
UD BM4	15.5	6.7	0.1	-6.6	Satisfaisante
UD BM5	8.8	5.2	4.1	-1.1	Mauvaise
UD BM6	3.6	3.2	0.9	-2.3	Satisfaisante
UD BM7	8.3	1.6	2.1	0.5	Acceptable
UD BM8	9.7	4.7	3.3	-1.4	Médiocre
UD BM9	14.1	4.0	1.9	-2.1	Satisfaisante
UD BM10	11.6	3.7	1.8	-1.9	Satisfaisante
UD BM11	5.7	4.4	3.1	-1.3	Médiocre
UD BM12	5.4	1.6	1.5	-0.2	Satisfaisante
UD BM13	5.3	-0.3	1.5	1.8	Acceptable
UD BM14	9.3	1.5	-1.2	-2.7	Satisfaisante
UD BM 15	8.0	5.2	1.3	-3.9	Satisfaisante
UD BM 16	8.3	1.8	2.2	0.5	Acceptable
UD BM 17	6.9	-	-1.1	-	Satisfaisante



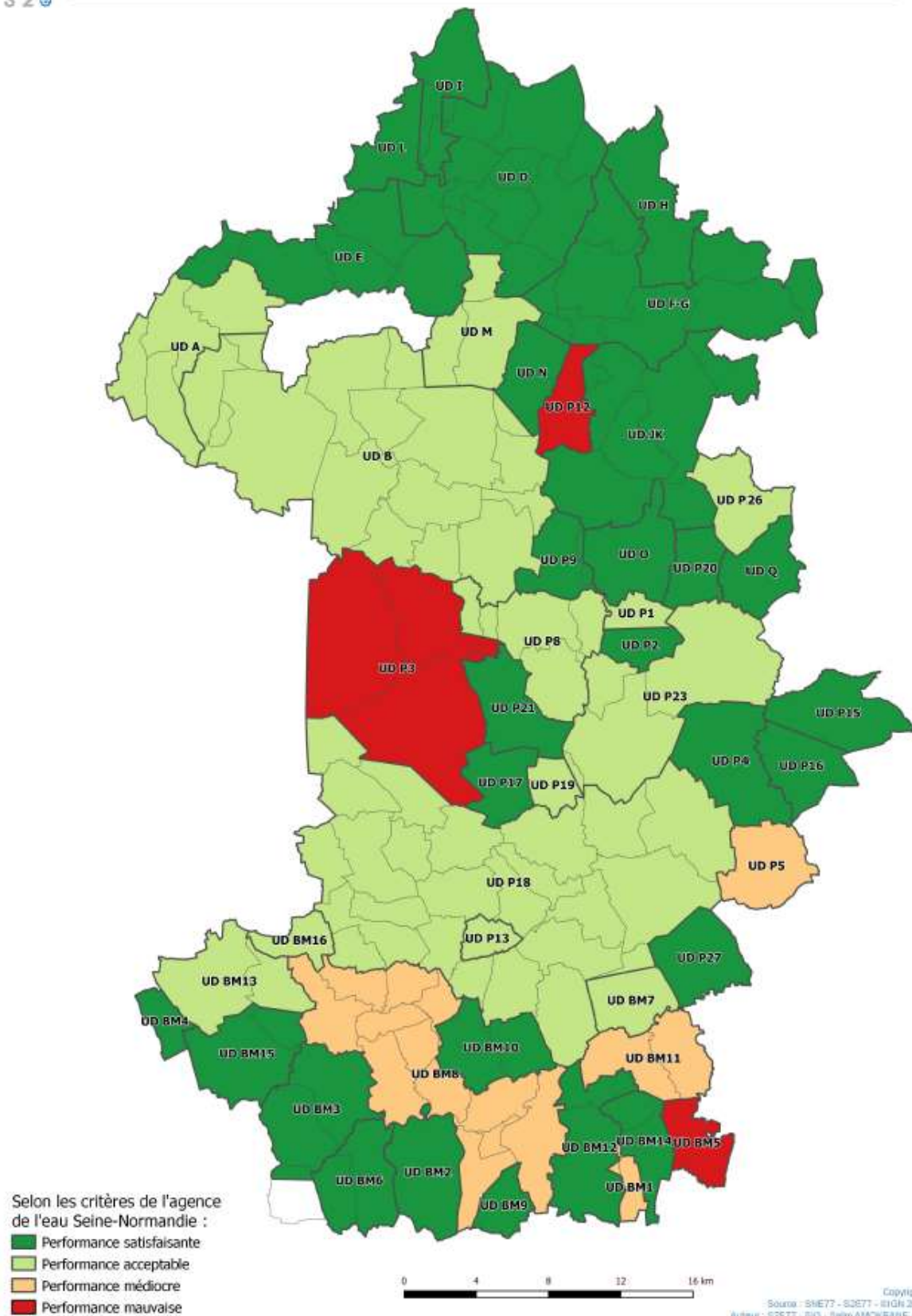
Classement par Indice Linéaire de Pertes (ILP)





Indice linéaire de pertes (ILP) 2021

S 2 e



4.7 L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés** et de l'efficacité de la gestion du réseau. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.



Pour l'exercice 2021, l'indice linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) sur le territoire du S2e77 est de 2,4 m³ par jour et par kilomètre de réseau.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILVNC 2020	ILVNC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	2.2	1.9	-0.3
PROVINOIS	3.2	3.0	-0.3
BASSEE-MONTOIS	3.6	2.5	-1.2
TOTAL S2e77	2.8	2.4	-0.4

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2020	ILVNC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)
UDA	4.5	4.0	-0.5
UDB	2.2	2.5	0.2
UDD	1.7	1.1	-0.6
UDE	1.3	1.1	-0.2
UDF-UDG	1.0	1.0	0.0
UDH	0.9	0.7	-0.2
UDI	1.2	1.3	0.1
UDJ-UDK	1.3	0.9	-0.4
UDL	5.1	2.8	-2.3
UDM	4.2	2.1	-2.1
UDN	3.0	0.8	-2.2
UDO	0.1	-0.1	-0.2
UDQ	2.9	0.9	-2.0

Zone Budgétaire Provinois

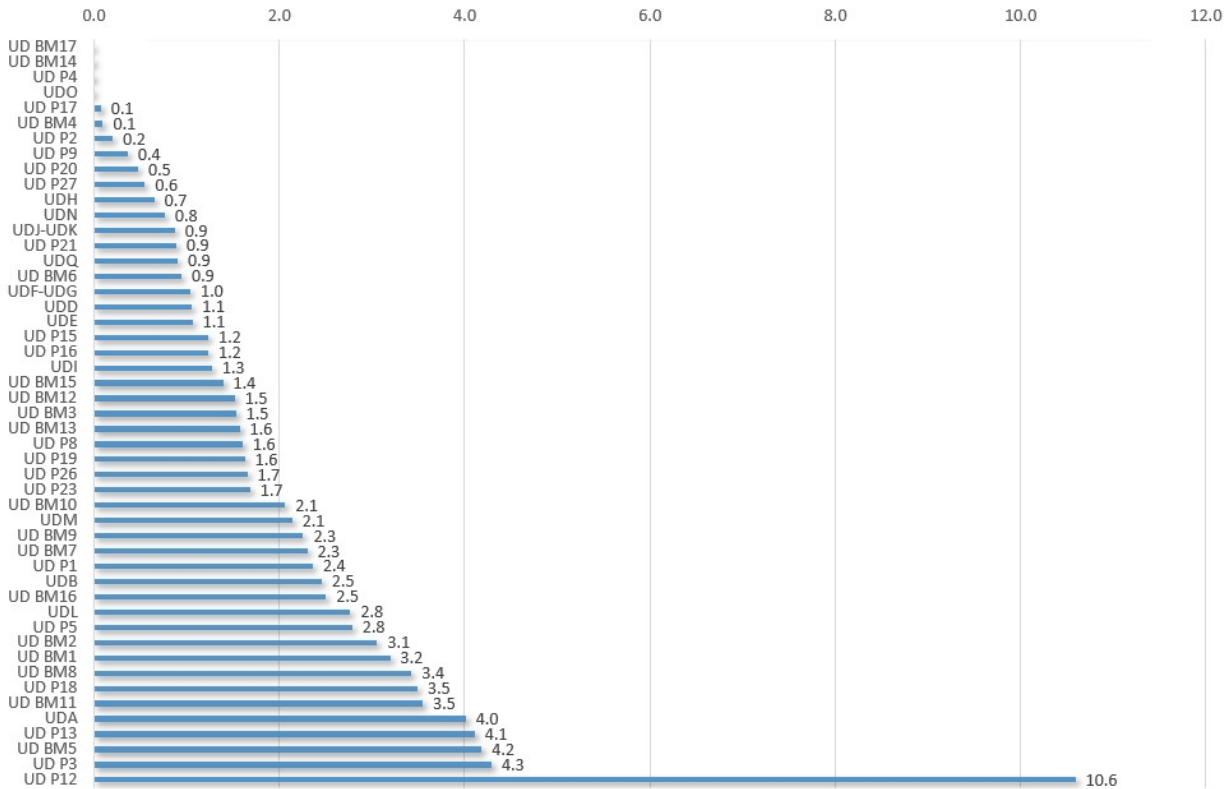
UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2020	ILVNC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)
UD P1	3.0	2.4	-0.6
UD P2	0.6	0.2	-0.4
UD P3	1.8	4.3	2.4
UD P4	1.3	-0.3	-1.6
UD P5	2.3	2.8	0.5
UD P8	1.1	1.6	0.5
UD P9	0.8	0.4	-0.5
UD P12	8.3	10.6	2.3
UD P13	4.1	4.1	0.0
UD P15	0.9	1.2	0.3
UD P16	0.9	1.2	0.3
UD P17	1.0	0.1	-1.0
UD P18	6.3	3.5	-2.8
UD P19	2.8	1.6	-1.2
UD P20	0.4	0.5	0.1
UD P21	0.6	0.9	0.2
UD P23	1.2	1.7	0.5
UD P26	1.8	1.7	-0.2
UD P27	2.2	0.6	-1.7

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2020	ILVNC 2021	EVOLUTION (EN POINTS)
UD BM1	1.4	3.2	1.8
UD BM2	3.4	3.1	-0.3
UD BM3	2.3	1.5	-0.8
UD BM4	6.7	0.1	-6.6
UD BM5	5.2	4.2	-1.0
UD BM6	3.2	0.9	-2.3
UD BM7	1.7	2.3	0.6
UD BM8	4.8	3.4	-1.4
UD BM9	4.3	2.3	-2.1
UD BM10	4.0	2.1	-1.9
UD BM11	4.7	3.5	-1.1
UD BM12	1.7	1.5	-0.2
UD BM13	-0.2	1.6	1.8
UD BM14	1.6	-1.1	-2.7
UD BM 15	5.3	1.4	-3.9
UD BM 16	1.9	2.5	0.6
UD BM 17	-	-1.1	-



Classement par Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)



4.8 Taux de renouvellement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Cet indicateur permet de constater la capacité du S2e77 à investir pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.



Le territoire du S2e77 ayant évolué depuis 2019, cet indicateur ne peut être calculé sur 5 années.

À titre indicatif, le taux de renouvellement à l'échelle du S2e77 est de 0,68% depuis 2020, date à laquelle le périmètre du Syndicat est constant.

Chaque zone budgétaire a sa propre politique d'investissement pour le renouvelles des eaux et des ouvrages. Le taux de renouvellement est donc dépendant des politiques et des enjeux propres de chaque zone.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX DE RENOUELEMENT 2020	TAUX DE RENOUELEMENT 2021	COMMENTAIRES
NORD-EST	1,30%	1,18%	CALCULÉ SUR 5 ANS
PROVINOIS	0,39%	0,36%	CALCULÉ SUR 3 ANS
BASSEE-MONTOIS	0%	0,36%	CALCULÉ SUR 1 AN
TOTAL S2e77	0,68%	0,68%	CALCULÉ SUR 2 ANS

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur l'exercice 2021, environ 10 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 56 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Provinnois

Sur l'exercice 2021, environ 2,1 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur l'exercice 2021, environ 1,1 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

4.9 Taux d'occurrence des interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés 24 heures à l'avance. Il s'agit des interventions d'urgence pour procéder à la réparation de fuites sur le réseau.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service de l'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Ce taux est calculé pour 1 000 abonnés.



Pour l'exercice 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du S2e77 est 5,0 interruptions pour 1 000 abonnés.

Ce taux d'occurrence est légèrement plus élevé que l'année 2020.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2020 (NOMBRE / 1000 AB.)	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2021 (NOMBRE / 1000 AB.)	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	6,0	4,9	-1,1
PROVINOIS	2,4	4,1	+1,7
BASSEE-MONTOIS	3,0	7,0	+4,0
TOTAL S2e77	4,8	5,0	+0,2

5 Le bilan de l'activité du S2e77

5.1 Bilan des études et travaux structurants

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la zone Nord-Est, la politique d'investissements mise en place en 2012 se poursuit.

En 2021, le S2e77 a renouvelé **10 kilomètres de réseau** et a procédé à la réhabilitation de **2 ouvrages de stockage** :

- Les réservoirs de reprise semi-enterrés sur la commune de Saâcy-sur-Marne : 2 cuves de 150 m³ chacune.



- Les réservoirs semi-enterrés sur la commune de Bellot : 2 cuves de 45 m³ chacune.



Zone budgétaire Provinois

Sur la zone Provinois, deux projets majeurs sont en cours.

Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable

En 2018, la Communauté de Communes du Provinois avait lancé le démarrage de son Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable. Au 1er janvier 2019 lors du transfert de compétence, le S2e77 a été chargé de poursuivre et mener à son terme le schéma directeur.

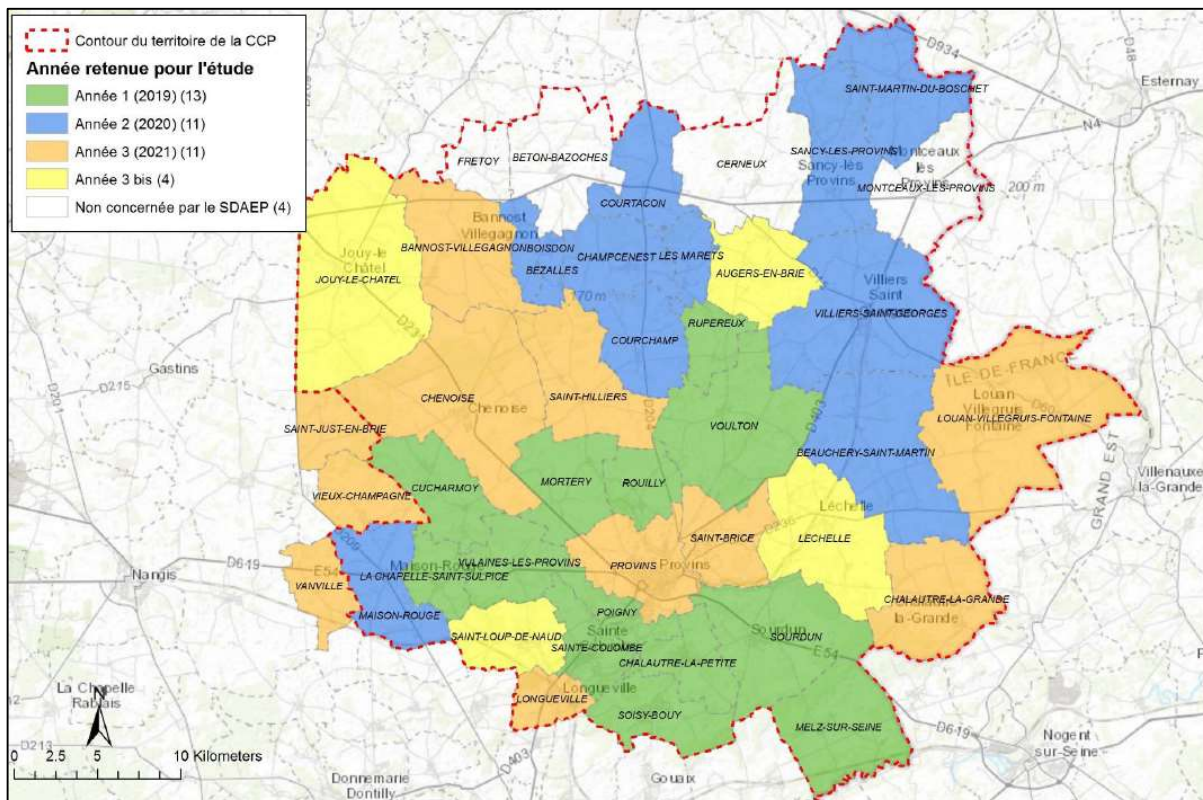
Le Schéma Directeur est un outil réglementaire de planification des investissements à réaliser pour entretenir, préserver et développer le patrimoine afin de répondre aux besoins futurs.

La réalisation d’un tel outil se décompose en 4 phases d’études :

- Phase 1 – Recueil des données, analyse des besoins, états des lieux et visites de terrain:
 - Collecte des données
 - Analyse du territoire et des réseaux d’eau potable
 - État des travaux réalisés
 - Visites des ouvrages et équipements
 - Géoréférencement des affleurants des réseaux
 - Cartographie et création du Système d’Information Géographique (SIG)
 - Analyse des besoins et des consommations actuelles
 - Étude des plans d’alerte existants plan d’alerte.
- Phase 2 – Besoins futures et modélisation :
 - Évaluation des besoins futurs
 - Constitution du modèle hydraulique et présentation du modèle
 - Campagne de mesures
 - Calage du modèle
 - Analyse du fonctionnement actuel et des capacités disponibles
 - Bilan ressources – productions / besoins.
- Phase 3 – Recherche de fuites et de CVM :
 - Sectorisation nocturne
 - Recherche de fuites
 - Modélisation et prélèvements pour recherche de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).
- Phase 4 – Synthèse et proposition de programmation pluriannuelle :
 - Bilan du fonctionnement des réseaux et programme pluriannuel d’investissement
 - Analyse tarifaire prospective et impact sur le prix de l’eau
 - Établissement des plans d’alerte et de secours
 - Établissement des protocoles d’exploitation durable des captages
 - Élaboration du schéma de distribution d’eau potable.

En 2021, la troisième année d'études a été lancée. L'avancement est synthétisé ci-après.

ANNEE D'ETUDE	COMMUNES CONCERNEES	AVANCEMENT AU 31/12/21			
		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
2019	CHALAUTRE LA PETITE, CUCHARMOY, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, MELZ-SUR-SEINE MORTERY, POIGNY, ROUILLY, RUPEREUX, SAINTE-COLOMBE, SOISY-BOUY, SOURDUN, VOULTON, VULAINES-LES-PROVINS	100%	100%	100%	30%
2020	BEZALLES, BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, BOISDON, CHAMPENEST, COURCHAMP, COURTAON, MAISON-ROUGE-EN-BRIE, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SANCY-LES-PROVINS, VILLIERS-SAINT-GEORGES	100%	100%	100%	30%
2021	AUGERS-EN-BRIE, BANNOST-VILLEGAGNON, CHALAUTRE-LA-GRANDE, CHENOISE, JOUY-LE-CHATEL, LEHELLE, LONGUEVILLE, LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE, POIGNY, PROVINS, SAINT-BRICE, SAINT-HILLIERS, SAINT-LOUP-DE-NAUD	100%	100%	100%	30%



Interconnexion du TransprEAUvinois

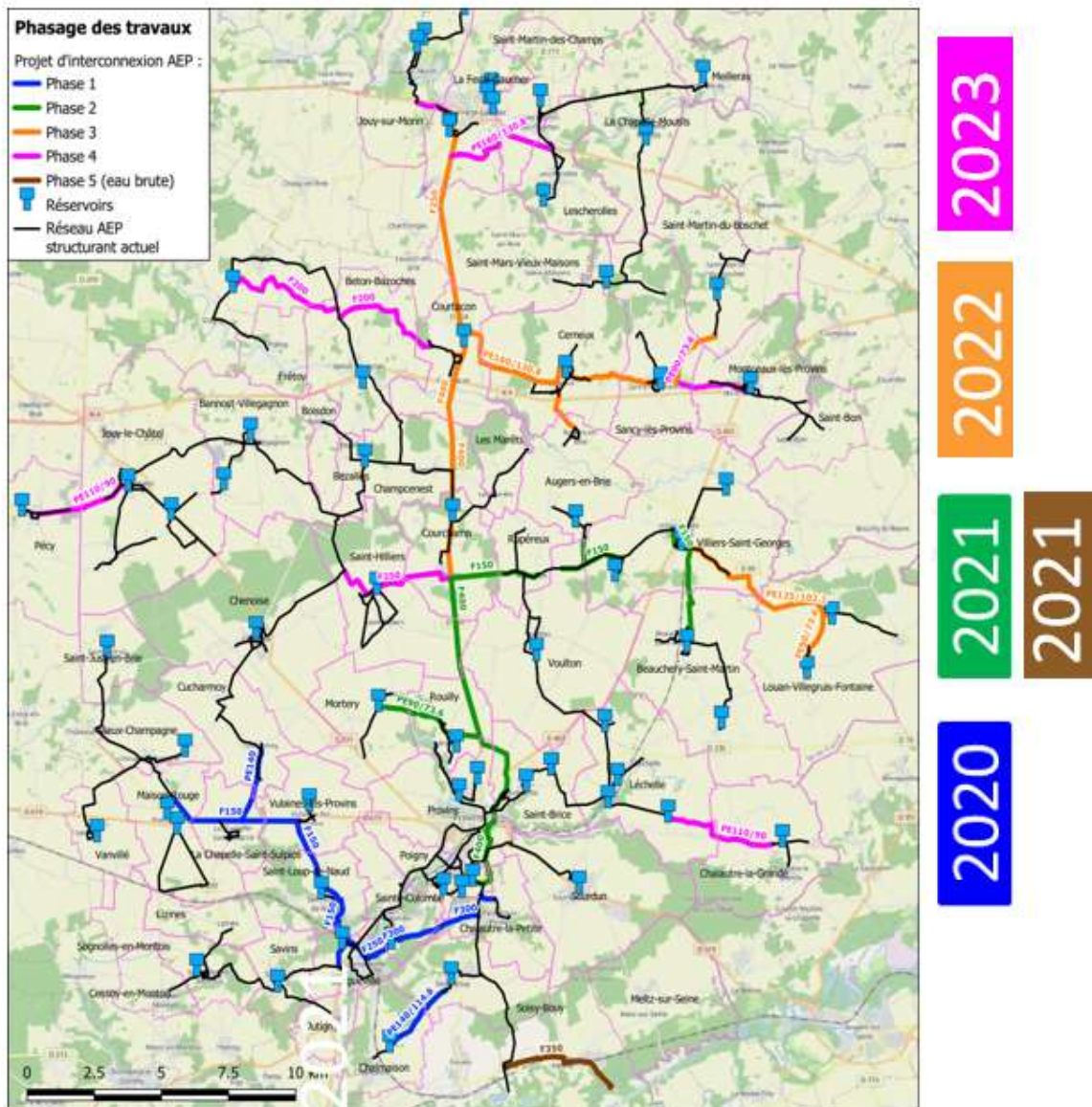
En 2012, le Syndicat du TransprEAUvinois a été créé afin d'assurer le portage technique et financier du projet d'interconnexion visant à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée sur 58 communes de Seine-et-Marne.

Le TransprEAUvinois qui a fédéré l'ensemble des collectivités concernées, a lancé en 2017 un appel d'offre de maîtrise d'œuvre, donnant le départ de la phase active de la construction de l'interconnexion.

Au 1^{er} janvier 2019, le Syndicat du TranprEAUvinois a fusionné avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77) pour former le Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77). Le S2e77 a donc repris la compétence pour la création de l'interconnexion.

Ce projet, majeur en Seine-et-Marne et concernant près de 50 000 habitants, a pour objectif de répondre aux problèmes de non-conformités de l'eau distribuée et de fournir l'eau potable en quantité suffisante pour faire face aux besoins futurs.

En 2021, le S2e77 a réalisé la seconde phase de cette interconnexion et a mis en service la première phase. Les travaux se poursuivent jusqu'en 2024.

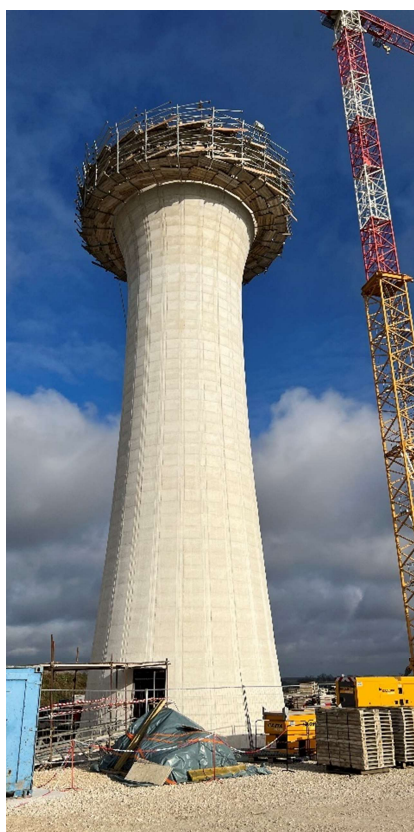


Les communes concernées par cette première phase **et raccordées en 2021** sont au nombre de 18 soit environ 9 850 habitants : Chalautre-la-Petite, Sainte-Colombe, Longueville, Chalmaison, Savins, Sognolles-en-Montois, Jutigny, Cessoy-en-Montois, Lizines, Saint-Loup-de-Naud, Vulaines-lès-Provins, Cucharmoy, La Chapelle-Saint-Sulpice, Maison-Rouge, Vieux-Champagne, Vanvillé et Saint-Just-en-Brie.

Les communes concernées par la seconde phase des travaux sont au nombre 7 soit environ 2 780 habitants : Rouilly, Mortery, Rupéreau, Voulton, Augers-en-Brie, Villiers-Saint-Georges et Beauchery-Saint-Martin. Les travaux de pose se poursuivront sur le début 2022.

Les travaux réalisés en 2021 sont :

- Construction du nouveau Château d'eau de 1 200 m³ situé à Courtacon ;



- Pose de 31 kilomètres de réseau et réalisation des ouvrages secondaires (comptages, stations de reprise, régulation) ;



- Création d'un nouveau champ captant à Villiers-sur-Seine ;



- Extension de l'usine de traitement de déferri-sation située sur la commune de Hermé ;



- Réalisation des 5 kilomètres de transfert d'eaux brutes entre le nouveau champ captant à Villiers-sur-Seine et l'usine de traitement située à Hermé.



Zone Budgétaire Bassée Montois

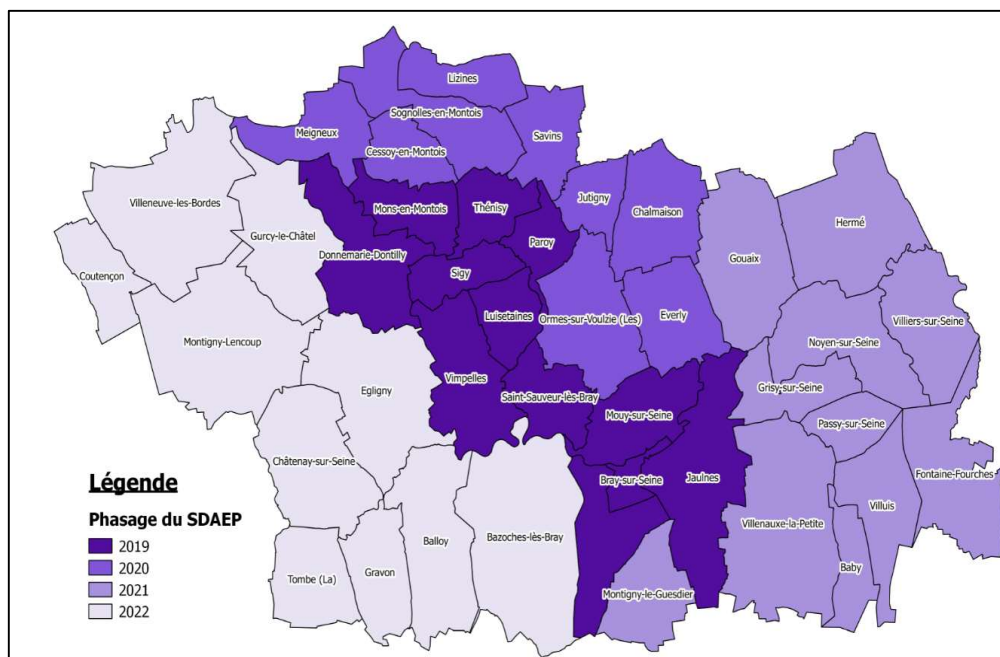
En 2021, le S2e77 a renouvelé **1 kilomètre de réseau** sur la commune de Hermé.

Sur la zone Bassée-Montois, le Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable, lancé en 2018 par la Communauté de Communes Bassée Montois se poursuit et est piloté par le S2e77 suite au transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

Il est décomposé selon les 4 mêmes phases d’études.

En 2021, la troisième année d’études a été lancée. L’avancement est synthétisé ci-après.

ANNEE D'ETUDE	COMMUNES CONCERNEES	AVANCEMENT AU 31/12/21			
		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
2019	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	100%	100%	100%	30%
2020	CESSOY-EN-MONTOIS, CHALMAISON, EVERLY, JUTIGNY, LES ORMES SUR VOULZIE, LIZINES, MEIGNEUX, SAVINS, SOGNOLLES-EN-MONTOIS	100%	100%	100%	30%
2021/2022	BABY, BALLOY, BAZOCHES-LES-BRAY, CHATENAY-SUR-SEINE, COUTENCON, EGLIGNY, FONTAINE-FOURCHES, GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, GURCY-LE-CHATEL, HERME, LA TOMBE, MONTIGNY-LE-GUESDIER, MONTIGNY-LENCOUP, NOYEN-SUR-SEINE, PASSY-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE, VILLENAUXE-LA-PETITE, VILLENEUVE-LES-BORDES, VILLUIS	100%	100%	100%	30%



5.2 Les renouvellements de réseau

Sur l'exercice 2021, le programme de renouvellement de réseaux adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – DAGNY – Fontaine Ramée	2021	540 000,00
Renouvellement – SABLONNIERES -- Le Vautron	2021	500 000,00
Renouvellement – BETON-BAZOCHES – RN4	2021	800 000,00
Renouvellement – SAACY Montménard – Rougeville Couillarville	2021/2022	1 170 000,00
Renouvellement – ORLY – Bitibout	2021/2022	800 000,00
Renouvellement – MONTDAUPHIN – Vaumartin	2021/2022	930 000,00
Renouvellement – MOUROUX – Rue du Château	2021/2022	660 000,00
Renouvellement Marchés à bon de commande	2021	400 000,00

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Maillage du TransprEAUvinois	2021	21 530 500,00
Travaux de renouvellement en parallèle du maillage TransprEAUvinois à Villiers-Saint-Georges et Beauchery-Saint-Martin	2021	268 000,00
Renouvellement – MELZ-SUR-SEINE – Blunay	2021	700 000,00
Renouvellement Marchés à bon de commande	2021	100 000,00

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
HERME – Interconnexion de sécurisation depuis le TransprEAUvinois	2021	397 000,00
HERME – Travaux de renouvellement en parallèle du maillage TransprEAUvinois	2021	376 500,00
Etude pour travaux d'interconnexion entre le réseau du Bas-Montois et Les Ormes-sur-Voulzie	2021/2022	54 000,00
Renouvellement Marchés à bon de commande	2021	50 000,00

5.3 Les réhabilitations d'ouvrages

Sur l'exercice 2021, le programme de réhabilitation d'ouvrage adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation du Château d'Eau Les Montgets Commune de La Chapelle-Moutils	2021/2022	300 000,00
Réhabilitation des réservoirs de reprise Commune de Saâcy-sur-Marne	2021	220 000,00
Réhabilitation des réservoirs de reprise Commune de Bellot	2021/2022	190 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Rebais	2021	4 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Saint-Denis-lès-Rebais	2021	4 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau du Bourg – Commune de La Chapelle-Moutils	2021	4 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau du Bourg – Commune de Montdauphin	2021	15 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau du Bourg – Commune de La Celle-sur-Morin	2021	15 000,00
Réhabilitation de Stations-Surpresseurs	2021	72 000,00
Construction du nouveau Château d'Eau de Voisins Commune de Mouroux	2021/2022	2 000 000,00

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Courchamp	2021	25 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs Les Colonnes – Commune de La Ferté-Gaucher	2021	60 000,00

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du forage Commune de Coutençon	2021	15 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du forage Commune de Noyen-sur-Seine	2021	50 000,00
Etude et travaux de déconnexion du forage F1 Commune de Bazoches-lès-Bray	2021	15 000,00
Réalisation des prescriptions de la DUP du forage Commune de Baby	2021	10 000,00
Etude et travaux de réhabilitation hydraulique de la station de surpression – Commune de Gurcy-le-Châtel	2021	40 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Grottes – Commune de Donnemarie-Dontilly	2021	25 000,00
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Noyen-sur-Seine	2021	15 000,00

5.4 La protection de la ressource

Le S2e77 mène une politique active de protection des ressources en eau afin de préserver la qualité des ressources existantes mais aussi de reconquérir la qualité des ressources dégradées.

La protection des ressources en eau est mise en œuvre :

- À proximité immédiate des captages : la définition des périmètres de protection de captage vise à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles. L'établissement de ces périmètres de protection est donné par un Hydrogéologue Agréé dans le cadre des études de **Déclarations d'Utilité Publique** (paragraphe 4.2) ;
- À l'échelle de **l'Aire d'Alimentation du Captage** d'eau (AAC) : la définition et la mise en œuvre de programmes d'actions basés sur le volontariat visent à protéger l'eau de pollutions diffuses. Les professionnels, les habitants et collectivités situés sur les aires d'alimentation sont incités à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

Aire d'Alimentation de Captage

Suite au nouveau SDAGE de l'AESN, on dénombre à présent **58 captages sensibles ou prioritaires aux pollutions diffuses sur le territoire du S2e77**. 41 captages appartiennent au S2e77 dont 36 sensibles et 25 prioritaires.

Les captages particulièrement sensibles aux pollutions diffuses, dont certains sont classés prioritaires, font l'objet de démarches préventives spécifiques permettant de reconquérir la qualité de la ressource en eau à plus long terme ou la préserver.

Quatre étapes sont nécessaires :

- Délimiter une Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et analyser sa vulnérabilité par rapport à des facteurs possibles de dégradation ;
- Réaliser un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), pour identifier ces facteurs et localiser les zones pertinentes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (PA) de protection contre les pollutions diffuses ;
- Définir un plan d'actions qui s'étalera sur plusieurs années ;
- Délimiter une Zone Prioritaire d'Action (ZPA) pour mettre en œuvre ce programme.

En 2021, sur le territoire du S2e77, on dénombre **19 Aires d'Alimentation de Captages** (AAC).

Les démarches AAC sont à différents paliers d'avancement selon les captages. Pour la plupart, la phase d'études pour la délimitation de l'AAC, l'élaboration du DTMP et du plan d'action s'achève, et une deuxième phase doit être enclenchée avec la mise en œuvre de ces plans d'actions et la délimitation des ZPA.

L'avancement au 31 décembre 2021 est le suivant.

CAPTAGE	AAC DELIMITEE	DIAGNOSTIC REALISE	PLAN D'ACTION DEFINI	ZPA DELIMITEE	PLAN D'ACTION MIS EN OEUVRE
AULNOY	X	X	X	X	X
DAGNY-BANNOST	X	X	X	X	X
DOUE	X	X	X	X	X
HONDEVILLIERS	X	X	X	X	X
NOYEN-SUR-SEINE	X	X	X	X	X
LES ORMES-SUR-VOULZIE	X	X	X	X	X
COULOMMIERS	X	X	X	X	X
SAINT-REMY-LA-VANNE ET JOUY-SUR-MORIN	X	X	X	X	X
VERDELOT	X	X	X	X	X
JAULNES	X	EN COURS			
BAZOCHES-LES-BRAY	X	EN COURS			
LONGUEVILLE	X	EN COURS			
HERMÉ	EN COURS				
SAINT-HILLIERS	X	RETRAIT CLASSIFICATION SENSIBLE SDAGE			

À noter que sur le territoire du S2e77 se trouve également trois AAC portées par Eau de Paris (Dragon, Durteint et Voulzie), une AAC portée par le SIAEP de Touquin (Centre Brie) et une AAC portée par Nangis (Nangis).

Douze AAC sont portées par le S2e77 : Dagny-Bannost, Doue, Hondevilliers, Les Ormes-sur-Voulzie, Noyen-sur-Seine, Saint-Rémy-La-Vanne et Jouy-sur-Morin, Verdelot, Jaulnes, Bazoches-lès-Bray, Longueville, Hermé et Saint Hilliers. Cette dernière AAC ne sera pas concrétisée en plan d'actions car le captage est sorti de la classification sensible du SDAGE de l'AESN.

Deux d'entre elles sont portées par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Aulnoy et Coulommiers.

Bilan 2021 du Contrat Territorial Eau et Climat

Depuis 2020, le S2e77 est dans une **démarche de préservation de ses captages face aux pollutions diffuses grâce au Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)** de protection des ressources en eau de l'est Seine-et-Marnais. Ce CTEC Est Seine-et-Marnais a été signé par le S2e77, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et Eau de Paris.

Avec la Chambre d'Agriculture Région Ile-de-France comme prestataire, de nombreuses actions ont eu lieu sur le terrain. Des réunions, tours de plaines et présentations d'itinéraires techniques ont permis de sensibiliser un total de **71 exploitations sur l'ensemble de nos neuf ZPA**. Des cultures intéressantes pour la protection des nappes ont sollicité de l'intérêt auprès des exploitants, tel que le chanvre, le colza ou le sorgho. Comme prévu, le périmètre d'actions s'est étendu avec le lancement des plans d'actions de Noyen-sur-Seine, des Ormes-sur-Voulzie et des Deux Morin (regroupement de Coulommiers, Saint-Remy-la-Vanne Jouy-sur-Morin et Verdelot).

De plus, le S2e77 assure également une **communication active auprès du grand public** afin de sensibiliser petits et grands aux enjeux de la préservation de l'eau. Pour cela, il a participé au forum de Provins fin 2021 et un à Donnemarie-Dontilly est prévu pour début 2022. Un stand en libre accès a permis d'expliquer l'action du S2e77 au travers du CTEC. Des ateliers « Veillons au grain, protégeons notre eau » pour des élèves de primaire et collège, ont été coanimés par le S2e77 et des agriculteurs et agricultrices. L'objectif était de faire saisir les relations entre activité agricole et protection de la ressource en eau, de la nappe phréatique jusqu'au robinet.

En 2021, ce sont 33 des 60 communes des ZPA qui sont en Zéro-Phyto et 23 communes qui ont **réduit leur usage de phytosanitaires**. De plus, un état zéro de la ressource a été réalisé par l'association AQUI'Brie. Ce document permet de résumer les analyses d'eau souterraine depuis 10 ans afin de voir le point de départ de nos nappes. Ceci permettra de comparer l'évolution de la qualité de l'eau au cours des plans d'actions.

De **nouveaux captages ont été classés sensibles et/ou prioritaires**. C'est pourquoi de nouvelles ZPA seront définies dans le sud du territoire : Bazoches-lès-Bray, Hermé, Jaulnes et Longueville. Ces plans d'actions devraient voir le jour en 2023.

Cependant, le contexte actuel fait que ces derniers mois **l'agriculture biologique connaît plutôt un recul qu'un développement**. Le prix élevé des céréales, la fin des aides européennes au maintien dans la nouvelle Politique Agricole Européenne (PAC) dès 2023 mais aussi une baisse de la demande de la part des consommateurs impacte négativement les filières biologiques.

La **mobilisation** du monde agricole pour la préservation de la ressource est indispensable à la réussite de ces plans d'actions. A l'avenir, la diversification des animations devrait permettre d'intéresser et sensibiliser un plus grand nombre de personnes. L'accent sera mis sur **la connaissance du territoire** : rassembler des informations sur ce qu'il se passe réellement sur chaque ZPA permettra d'être au plus proche des besoins des exploitants.

6 Tarification de l'eau et recettes du service

6.1 Les modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

6.2 Le prix de l'eau potable

6.2.1 [La facture 120 m3](#)

Voir annexes

- Factures en annexe du Rapport d'activité de la Régie SNE77
- Factures dans RAD des communes en délégation de service public

6.2.2 [Décomposition du prix de l'eau potable](#)

Parts exploitants

- Part Fixe : différente selon l'exploitant
- Part Variable : différente selon l'exploitant

Ces parts couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable.

Parts Syndicat S2e77

- Part Fixe : 20 € / an pour couvrir les charges de personnel et les charges de structure du Syndicat ;
- Part Variable : cette part au m3 est différente selon la zone et la commune. Elle finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.

6.2.3 L'évolution du prix de l'eau potable

Les tarifs 2021 ont été appliqués au 01/02/2021.

La part fixe est commune à toutes les zones et n'a pas évolué entre 2020 et 2021 : 20€ par an.

La variation des parts variables syndicales est répertoriée dans les tableaux ci-dessous.

ZONE NORD EST

COMMUNES EN REGIE	2020	2021	Variation en valeur
	Part variable / M3	Part variable / M3	
AMILLIS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
AULNOY	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
BASSEVELLE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
BEAUTHEIL - SAINTS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
BELLOT	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
BETON-BEZOCHE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
BOITRON	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
BUSSIERES	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
CERNEUX	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
CHAILLY-EN-BRIE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
CHARTRONGES	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
CHEVRU	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
CHOISY-EN-BRIE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
DAGNY	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
DOUE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
FAREMOUTIERS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
FRETOY LE MOUTIER	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
GIREMOUTIERS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
HONDEVILLIERS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
JOUY-SUR-MORIN	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
LA-CELLE-SUR-MORIN	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
LA-CHAPELLE-MOUTILS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
LA-TRETOIRE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
LESCHEROLLES	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
LEUDON-EN-BRIE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MAROLLES-EN-BRIE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MAUPERTHUIS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MEILLERAY	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MONTCEAUX LES PROVINS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MONTDAUPHIN	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MONTENILS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MONTOLIVET	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
MOUROUX	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ORLY-SUR-MORIN	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
POMMEUSE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
REBAIS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
SAACY-SUR-MARNE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
SABLONNIERES	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-AUGUSTIN	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-BARTHELEMY	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-CYR-SUR-MORIN	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-DENIS-LES-REBAIS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-LEGER	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-MARS-VIEUX-MAISONS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-OUEN-SUR-MORIN	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-REMY-DE-LA-VANNE	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
ST-SIMEON	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
VERDELOT	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	2,85 €	2,75 €	- 0,10 €

ZONE PROVINOIS

COMMUNES EN REGIE	2020	2021	Variation en valeur
	Part variable / M3	Part variable / M3	
AUGERS-EN-BRIE	1,2291 €	1,5791 €	0,35 €
BEZALLES	0,4863 €	0,8363 €	0,35 €
BOISDON	0,4863 €	0,8363 €	0,35 €
CHALAUTRE-LA-PETITE	0,3500 €	0,7000 €	0,35 €
CHAMPCENEST	0,4863 €	0,8363 €	0,35 €
CHENOISE	0,9777 €	1,3277 €	0,35 €
COURCHAMP	0,4863 €	0,8363 €	0,35 €
COURTACON	0,3852 €	0,7352 €	0,35 €
CUCHARMOY	2,1000 €	2,4500 €	0,35 €
LA CHAPELLE ST SULPICE	1,1012 €	1,4512 €	0,35 €
LES-MARETS	0,4863 €	0,8363 €	0,35 €
MELZ-SUR-SEINE	1,7277 €	2,0777 €	0,35 €
MORTERY	0,7711 €	1,1211 €	0,35 €
POIGNY	0,4712 €	0,8212 €	0,35 €
ROUILLY	0,4938 €	0,8438 €	0,35 €
RUPEREUX	1,8813 €	2,2313 €	0,35 €
SANCY-LES-PROVINS	0,3500 €	0,7000 €	0,35 €
STE-COLOMBE	1,2311 €	1,5811 €	0,35 €
ST-LOUP-DE-NAUD	1,6909 €	2,0409 €	0,35 €
ST-MARTIN-DU-BOSCHET	0,7680 €	1,1180 €	0,35 €
VOULTON	1,8813 €	2,2313 €	0,35 €
VULAINES-LES PROVINS	0,6983 €	1,0483 €	0,35 €
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	1,7000 €	2,0500 €	0,35 €
SOISY-BOUY	1,3000 €	1,6500 €	0,35 €

ZONE BASSEE MONTOIS

COMMUNES EN REGIE	2020	2021	Variation en valeur
	Part variable / M3	Part variable / M3	
BABY	0,1663 €	0,7163 €	0,55 €
BALLOY	0,1000 €	0,6500 €	0,55 €
BAZOCHE LES BRAY	0,1000 €	0,6500 €	0,55 €
COUTENCON	0,1000 €	0,6500 €	0,55 €
FONTAINE FOURCHES	0,5772 €	1,1272 €	0,55 €
GRAVON	0,1000 €	0,6500 €	0,55 €
GRISY SUR SEINE	1,3000 €	1,8500 €	0,55 €
GURCY LE CHATEL	0,1000 €	0,6500 €	0,55 €
LA TOMBE *		0,1500 €	0,15 €
LUISETAINES	1,3500 €	1,9000 €	0,55 €
MEIGNEUX	0,9100 €	1,4600 €	0,55 €
MONS EN MONTOIS	1,5000 €	2,0500 €	0,55 €
NOYEN SUR SEINE	0,2300 €	0,7800 €	0,55 €
PASSY SUR SEINE	0,7000 €	1,2500 €	0,55 €
SIGY	1,7700 €	2,3200 €	0,55 €
VILLIERS SUR SEINE	0,6882 €	1,2382 €	0,55 €

* Changement de mode de gestion

COMMUNES EN DSP	2020	2021	Variation
	PV/m3	PV/m3	
BANNOST-VILLEGAGNON	0,9500 €	1,3000 €	0,35 €
BEAUCHERY-ST-MARTIN	1,2300 €	1,5800 €	0,35 €
CESSOY-EN-MONTOIS	2,1888 €	2,3510 €	0,16 €
CHALAUTRE LA GRANDE	1,2075 €	1,5575 €	0,35 €
CHALMAISON	1,4000 €	1,7500 €	0,35 €
JUTIGNY	2,1888 €	2,3510 €	0,16 €
JOUY-LE-CHATEL	2,0500 €	2,4000 €	0,35 €
LA-FERTE-GAUCHER	1,2100 €	1,5600 €	0,35 €
LECHELLE	0,6500 €	1,0000 €	0,35 €
LONGUEVILLE	0,6000 €	0,9500 €	0,35 €
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	0,9500 €	1,3000 €	0,35 €
LIZINS	2,1888 €	2,3510 €	0,16 €
PROVINS	0,8900 €	1,2400 €	0,35 €
SAVINS	2,1888 €	2,3510 €	0,16 €
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	2,1888 €	2,3510 €	0,16 €
SOURDUN	0,4933 €	0,8433 €	0,35 €
ST-BRICE	0,8902 €	1,2402 €	0,35 €
ST-HILLIERS	1,6001 €	1,9501 €	0,35 €
ST-JUST-EN-BRIE	2,0500 €	2,2546 €	0,20 €
VANVILLE	1,8500 €	2,2000 €	0,35 €
VIEUX-CHAMPAGNE	0,6549 €	1,0049 €	0,35 €
VILLIERS-ST-GEORGES	1,1500 €	1,5000 €	0,35 €

COMMUNES EN DSP	2020	2021	Variation
	PV/m3	PV/m3	
BRAY SUR SEINE	0,3544 €	0,6044 €	0,25 €
CHATENAY SUR SEINE	0,4967 €	0,7467 €	0,25 €
DONNEMARY DONTILLY	1,1039 €	1,3539 €	0,25 €
EGLIGNY	0,4967 €	0,7467 €	0,25 €
EVERLY	0,4300 €	0,6800 €	0,25 €
GOUAIX	0,7600 €	1,0100 €	0,25 €
HERME	1,0413 €	1,2913 €	0,25 €
JAULNES	0,3544 €	0,6044 €	0,25 €
LES ORMES SUR VOULZIE	0,8000 €	1,0500 €	0,25 €
MONTIGNY LE GUESDIER	0,2831 €	0,5331 €	0,25 €
MONTIGNY LENCOUP	0,1000 €	0,3500 €	0,25 €
MOUSSEAUX LES BRAY	0,3544 €	0,6044 €	0,25 €
MOUY SUR SEINE	0,3544 €	0,6044 €	0,25 €
PAROY	1,4700 €	1,7200 €	0,25 €
St SAUVEUR LES BRAY	0,3544 €	0,6044 €	0,25 €
THENISY	0,9852 €	0,7839 €	- 0,20 €
VILLENAUXE LA PETITE	0,5987 €	0,8487 €	0,25 €
VILLENEUVE LES BORDES	0,5007 €	0,7507 €	0,25 €
VILLUIS	0,2659 €	0,5159 €	0,25 €
VIMPELLES	1,1200 €	1,3700 €	0,25 €

6.3 Les éléments financiers du service de l'eau potable

6.3.1 Les recettes

TYPE DE RECETTES	NORD-EST	PROVINOIS	BASSEE-MONTOIS	EXERCICE 2021 EN €	EXERCICE 2020 EN €
REVERSEMENTS REGIE	6 467 509	696 313	185 369	7 349 191	7 026 779
REVERSEMENTS DSP	-	2 021 682	681 304	2 702 986	2 237 620
AUTRES VENTES D'EAU	-	70 571	2 912	73 483	79 676
TOTAL DES RECETTES LIEES AUX VENDE D'EAU	6 467 509	2 788 566	869 585	10 125 660	9 344 075

6.3.2 Les investissements de la Collectivité

Des travaux d'investissements sont réalisés par le S2e77.

Ces travaux concernent :

- Des renouvellements de réseaux,
- Des réhabilitations d'ouvrages,
- De la sécurisation d'installations,
- La création d'installations et équipements neufs,
- Les études techniques nécessaires,
- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service,
- La réalisation des études et travaux nécessaires pour la protection de la ressource,
- Eventuellement des investissements pour la Collectivité : matériel spécifique, etc.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	Exercice 2021	Exercice 2020
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	7 292 419 €	4 717 891 €

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	Exercice 2021	Exercice 2020
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	22 247 460 €	13 494 894 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	Exercice 2021	Exercice 2020
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	1 007 346 €	128 090 €

6.3.3 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances suite à des procédures de surendettement.

ANNEE	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2020	9 205,00	8 124,00	23 608,00	40 937,00
2021	10 546,00	16 326,00	4 487,00	31 359,00

6.3.4 L'évolution de la dette

La dette du Syndicat résulte des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		8 732 979	9 321 033
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	583 448	572 452
	En intérêts	215 298	238 034

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		15 227 098	15 922 814
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	447 860	809 664
	En intérêts	95 165	82 996

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		1 413 885	1 559 168
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	139 317	809 664
	En intérêts	60 737	82 996

Le taux de désendettement est le suivant.

TAUX DE DESENDETTEMENT	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	SYNDICAT
2020	1,56	9,03	2,91	3,24
2021	1.47	7,88	1,98	2.96

Cet indicateur permet de connaître le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette si le Syndicat consacrait l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Il est rappelé que les bénéfices sont affectés aux nouveaux investissements.

	< 3 ANS	3 A 5	5 A 7	7 A 10	10 +
SITUATION	TRES BONNE	BONNE	CORRECTE MAIS A SURVEILLER	ZONE DE DANGER	CRITIQUE

6.4 Amortissements

AMORTISSEMENTS	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2020	1 259 985,00	1 095 434,00	548 855,00	2 904 274,00
2021	1 425 829,00	1 055 154,00	546 345,00	3 027 328,00